

Le financement du développement

Texte de référence adopté par le Conseil national délibératif, le 19 et 20 novembre 2005

"Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité."

(Populorum Progressio)



Sommaire

PRÉAMBULE	5
A- Quel développement?	5
1. Une conception globale de l'homme	5
2. Un processus collectif	5
3. Des besoins fondamentaux pour un développement durable	6
B - Le financement	6
I - LA SITUATION ACTUELLE	7
A - Des améliorations notables	7
B - Des inégalités croissantes	7
C - La persistance de l'extrême pauvreté	8
D - L'exemple de la santé	8
II - LES ACTEURS DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT	9
A - À l'échelle des individus	9
B - À l'échelle des entreprises	9
C - À l'échelle des États et des organismes publics et para-publics	10
D - Rôle des organisations de la société civile	10
E - Rôle des établissements financiers	10
F - Rôle des organismes internationaux	11
III - LES MÉCANISMES DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT	12
A - La rémunération du travail	12
1. Un chômage galopant	12
2. Une précarité croissante	13
3. Une pauvreté rurale de masse	13
B - L'épargne et l'accès au crédit et aux capitaux: deux éléments clés du financement du développement	14
1. Au niveau des personnes	14
2. Au niveau des entreprises	14
a) L'insuffisance de l'épargne intérieure	15
b) Les investissements directs à l'étranger (IDE)	15
c) Les investissements spéculatifs	16
3. Pour les gouvernements: le problème de la dette	17
C - Revenus de solidarité	19
1. Solidarité privée	19
a) Solidarité familiale ou communautaire	19
b) Transferts de migrants	19
c) Organisations de solidarité internationale	19

2. Solidarité nationale	20
a) L'impôt: un outil essentiel au service des droits et de l'équité	20
b) Le contrôle budgétaire et l'impôt: clés de voûte de la démocratie	20
c) La solidarité publique à l'épreuve de la mondialisation	21
3. Solidarité publique internationale	22
a) Des engagements quantitatifs jamais honorés	23
b) Une aide trop souvent dévoyée	23
c) Des conditionnalités multiples et contestables	24
D - Renforcer la gouvernance mondiale	25
1. Un besoin accru de régulation au niveau mondial	25
a) Répondre à des enjeux supranationaux	25
b) À marché mondial, régulation mondiale	25
c) Protéger les systèmes de solidarité nationaux	25
2. Le déficit d'efficacité et de légitimité des institutions actuelles	25
a) Une régulation aux mains des pays riches	27
b) Un système loin de garantir le respect du droit, la stabilité économique et l'avenir de la planète	27
3. Des réformes nécessaires	28
a) Démocratiser les institutions internationales existantes	28
b) Renforcer les Nations unies dans la régulation économique et sociale et rendre effective la suprématie du droit international des droits humains et de l'environnement	29
IV - LES PRIORITÉS D'ACTION POUR LE CCFD	30
A - L'appui aux partenaires	30
1. Soutenir les actions favorisant l'accès à un emploi décent	30
2. Encourager et accompagner l'action des partenaires sur le contrôle citoyen des finances publiques dans leur pays ou région	31
B - L'éducation au développement	31
1. Sensibiliser la population et promouvoir de nouvelles approches politiques	31
2. Promouvoir l'engagement citoyen	31
C - Le plaidoyer	31
1. Reconnaître les responsabilités	31
2. Demander la redistribution des richesses et du pouvoir à l'échelle mondiale	32
V - LES ANNEXES	33
Annexe 1	34
Annexe 2	36
Annexe 3	38
Index des principaux sigles utilisés	39

PRÉAMBULE

Seigneur

... Puisque tu as confié la terre aux hommes pour qu'elle serve à l'épanouissement de tous, que chaque peuple ait les moyens de travailler à sa croissance, dans le respect des autres et la justice.

Jamais le monde n'a disposé d'autant de ressources et pourtant la pauvreté et les inégalités n'ont cessé de s'aggraver. Les nombreuses actions menées ces cinquante dernières années par les États et les organismes internationaux, pas plus celles engagées sur le terrain par les ONG n'ont pu venir à bout de ce déni à la dignité des personnes.

Ce constat conforte le choix fait, il y a 40 ans par le CCFD : *"L'aide directe constitue une réponse appropriée à des besoins immédiats, extraordinaires, causés par exemple, par des catastrophes naturelles, des épidémies, etc. Mais elle ne suffit pas à réparer les graves dommages qui résultent des situations de dénuement, ni à pourvoir durablement aux besoins. Il faut aussi réformer les institutions économiques et financières internationales, pour qu'elles promeuvent mieux des rapports équitables avec les pays les moins avancés. Il faut soutenir l'effort des pays pauvres travaillant à leur croissance et à leur libération."* (Identité et Mission).

C'est ce même constat qui a conduit le CCFD à mener de front une politique d'appui aux partenaires du Sud et de l'Est, acteurs de transformations sociales dans leur pays d'origine et une action plus globale sur les causes des inégalités et du sous-développement.

A. QUEL DÉVELOPPEMENT ?

1. Une conception globale de l'homme

"Le développement ne se réduit pas à la simple croissance économique. Pour être authentique, il doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme".¹ La

notion de développement que défend le CCFD fait appel à une conception globale de la personne humaine et à la capacité de chaque individu d'être acteur de sa propre histoire.

2. Un processus collectif

Malgré ce que tentent d'imposer certains (États, institutions ou entreprises) et même si les échanges internationaux se sont intensifiés avec leurs opportunités et leurs contraintes, il n'y a pas de raison de préconiser un modèle unique de développement. Le CCFD défend au contraire le droit des peuples à *"devenir eux-mêmes les artisans de leur destin"*.²

Cette position nous amène à rejoindre les critiques émises à l'encontre du modèle dominant (celui de la libéralisation et de la marchandisation à tout crin) et à affirmer que le développement est un processus qui concerne l'ensemble des sociétés, au Nord comme au Sud. Le document suivant se centrera toutefois sur les pays du Sud et de l'Est.

Le développement dans la durée n'est possible que s'il est initié, décidé, géré et coordonné par les sociétés concernées et adapté aux réalités sociopolitiques locales - en un mot, s'il est issu d'un processus démocratique. Cela suppose entre autres, un contexte de paix, la reconnaissance de la société civile et de ses corps intermédiaires, l'égalité des droits notamment entre les hommes et les femmes...

¹ Populorum Progressio

² Idem

3. Des besoins fondamentaux pour un développement durable

Le CCFD rejoint l'aspiration exprimée par de larges pans de la société civile en faveur d'*"un développement répondant aux besoins présents d'une humanité solidaire, mais qui laisse aux générations futures la possibilité de survivre et de prospérer."* (Définition du développement durable donnée pour le Sommet de la Terre de 1992, par la commission présidée par Mme Gro Harlem Brundtland³).

Le développement doit en priorité, permettre l'accès de tous aux services de base que sont l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, l'habitat, la nourriture... Ce sont là les bases nécessaires pour un processus de développement pérenne et solidaire.

B. LE FINANCEMENT

Le développement suppose donc la mobilisation des ressources humaines à travers le travail des femmes et des hommes. Il suppose également une volonté politique des gouvernements du Nord comme du Sud. Il requiert enfin une mobilisation des ressources financières à la fois internes et externes, tout en veillant à ce que l'argent reste un moyen au service du développement et ne devienne pas une fin en soi.

C'est de cette mobilisation financière que ce texte entend traiter.

Après un rappel sur la situation de la pauvreté et des inégalités dans le monde, sur les acteurs du financement du développement, nous procéderons à une analyse des mécanismes actuels avant d'envisager les priorités d'action du CCFD.

C'est dans la Bible que nous chercherons les critères pour juger les résultats des divers modes de financement actuellement en vigueur et pour définir les options et actions que nous souhaitons privilégier.

Nous proposons les critères suivants :

◆ Au plan des personnes, sont-elles libres de leurs actes ou au contraire sont-elles laissées dans une situation de dépendance, voire d'esclavage, physique ou psychologique ?

◆ Les droits essentiels de chacun tels que : alimentation, logement, éducation sont-ils mieux satisfaits ?

◆ La vie collective est-elle plus riche ? Les personnes ont-elles la possibilité de coopérer grâce à leurs talents et capacités à la construction de leur société ? Chacun a-t-il les moyens de s'informer sur les décisions qui le concernent, peut-il influencer les choix, et comment ?

◆ En conclusion, les financements mis en œuvre ont-ils pour effet de permettre à chaque homme de vivre, de grandir en dignité et de contribuer avec les autres, à la construction du monde ?

³ Premier ministre de la Norvège de 1981 à 1996.

I - LA SITUATION ACTUELLE

"Nous reconnaissons que, en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. En tant que dirigeants, nous avons donc des devoirs à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient."

(Déclaration du Millénaire de l'ONU)

Le vingt-et-unième siècle a débuté aux Nations unies sur une déclaration de solidarité, affirmant la volonté de la quasi-totalité des dirigeants de la planète de réduire de manière drastique la pauvreté dans le monde. En 2000 en effet, par la Déclaration du Millénaire, 189 chefs d'État se sont solennellement engagés à faire de leur mieux pour éradiquer la pauvreté, défendre la dignité humaine, parvenir à la paix et à la démocratie et assurer la durabilité des ressources environnementales. Des objectifs concrets et réalistes ont été définis visant notamment à réduire la grande pauvreté de moitié d'ici 2015.

A. DES AMÉLIORATIONS NOTABLES

Constatons tout d'abord que, durant ces 30 dernières années, des améliorations ont été réalisées dans le monde en développement : l'espérance de vie a, aux dires du dernier rapport du PNUD⁴, gagné 8 ans, l'analphabétisme a quasiment diminué de moitié et, en Asie de l'Est, le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour a été presque divisé par deux au cours de la dernière décennie. En termes relatifs, l'extrême pauvreté est passée de 29 % de la population mondiale en 1990 à 23 % en 1999 ; depuis 1990, 800 millions de personnes supplémentaires ont accès à des points d'eau aménagés.

B. DES INÉGALITÉS CROISSANTES

Mais à côté de ces progrès, ces 20 dernières années ont été désespérantes pour de nombreux pays. Il suffit pour cela de se pencher sur l'indicateur de développement humain

Pays dont l'indicateur de développement humain a baissé au cours des années 1980-2003

1980-1990 : République démocratique du Congo ; Guyana ; Haïti ; Niger ; Rwanda ; Zambie.

1990-2003 : Afrique du Sud ; Botswana ; Cameroun ; Congo ; République démocratique du Congo ; Côte d'Ivoire ; Kazakhstan ; Kenya ; Lesotho ; Moldavie ; République centrafricaine ; Russie (Fédération de) ; Swaziland ; Tadjikistan ; Tanzanie ; Ukraine ; Zambie ; Zimbabwe.

(Rapport PNUD 2005)

À noter que sur la même période, plusieurs pays ont vu leur indicateur augmenter.

(IDH), mis au point par le PNUD qui mesure des aspects clés du développement humain : espérance de vie à la naissance, taux d'alphabétisation des adultes, taux de scolarisation, PIB par habitant.

Le recul de cet indicateur est signe d'une crise profonde : le pays concerné voit régresser son potentiel de développement, et la population concernée, sa richesse réelle.

Ce dénuement chez certains perdure malgré les progrès et l'amélioration des conditions de vie chez d'autres qui, en un siècle, ont "progressé" plus que pendant tout le reste de l'histoire de l'humanité. La richesse mondiale, les liaisons internationales, les moyens de communication et les capacités techniques en général n'ont jamais connu un tel essor ; pour autant, on ne peut qu'être frappé par l'inégalité de la répartition de ces progrès ; selon le rapport 2003 du PNUD :

⁴Rapport mondial sur le développement humain - 2003.

- Le revenu moyen des 20 pays les plus riches est 37 fois plus élevé que celui des 20 pays les plus pauvres, écart qui a doublé au cours de ces 40 dernières années.
- Le revenu des 1 % les plus riches du monde est équivalent à celui des 57 % les plus pauvres.
- Le revenu des 10 % d'habitants les plus riches des États-Unis est équivalent à celui des 43 % d'habitants les plus pauvres de la planète.

C. LA PERSISTANCE DE L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

Malgré les difficultés posées par la détermination et l'interprétation des seuils de pauvreté et d'extrême pauvreté, il convient de noter qu'en 1999, 2,8 milliards d'individus disposaient de moins de 2 \$ par jour pour vivre; parmi eux, 1,2 milliard, dont 44 % habitent en Asie du Sud, survivaient avec moins de 1 \$ par jour. Pendant les années 90, la proportion de ces personnes est passée de 29 à 23 % de la population mondiale, mais compte tenu de la croissance démographique, cela ne représente que 123 millions d'êtres humains en moins; en réalité, si l'on exclut la Chine, le nombre d'individus extrêmement pauvres a augmenté de 28 millions (rapport 2003 du PNUD).

Rappelons dans ce contexte que la population augmentera de deux milliards de personnes, dont 1,94 milliard dans les pays actuellement en développement, au cours des 25 prochaines années; pour que la pauvreté baisse de moitié entre 1990 et 2015, il faudrait qu'elle recule de 2,7 % par an sur les 25 années de la période; selon les dernières estimations de la Banque mondiale, elle n'a diminué que d'environ 1,7 % par an entre 1990 et 1998 (rapport 2003 du PNUD).

Ces chiffres, d'autre part, cachent des disparités importantes d'une région à l'autre: les résultats enviables de l'Afrique de l'Est et du Pacifique (PIB par habitant multiplié par 4 entre 1975 et 1999) ne doivent pas faire oublier le recul de certaines autres régions:

l'Afrique subsaharienne (-5 % entre 1990 et 2000), l'Europe centrale et orientale.

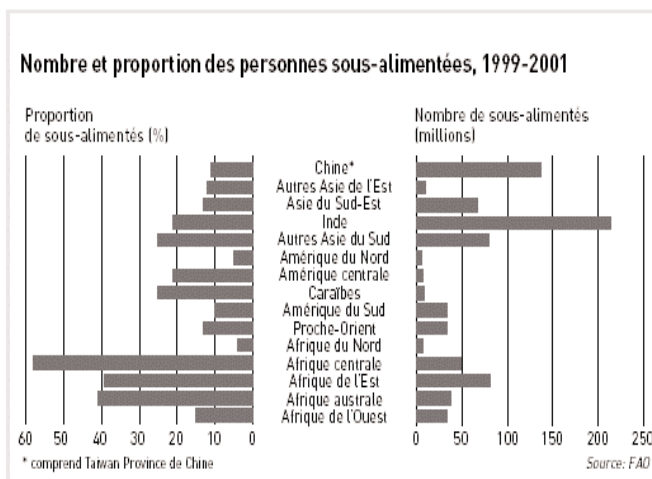
La croissance économique à elle seule ne fait pas tout: la pauvreté s'est aggravée même dans les pays qui affichent une croissance économique positive: ainsi, durant ces deux dernières décennies, les inégalités de revenus se sont creusées dans 33 des 66 pays en développement pour lesquels des données étaient disponibles.

D. L'EXEMPLE DE LA SANTÉ

Dans les pays pauvres, les systèmes de santé se caractérisent par un grave déficit de financement; en 2002, en moyenne, les dépenses publiques de santé allaient de 2 \$ par habitant en Éthiopie à 2 845 \$ par habitant en Norvège (Rapport sur la santé dans le monde, OMS, 2005).

Rappelons pour terminer ce constat que, encore selon le PNUD, "le coût de réalisation et de maintien d'un accès universel à l'éducation de base, à l'eau potable et à des infrastructures sanitaires, ainsi, pour les femmes, qu'aux soins de gynécologie et d'obstétrique, est estimé à environ 40 milliards de dollars par an. Cela représente moins de 4 % de la richesse cumulée des 225 plus grosses fortunes."

(En complément, voir aussi l'annexe 2 "Rappel de quelques données sur la pauvreté et les inégalités dans le monde").



II - LES ACTEURS DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Il serait vain de chercher l'exhaustivité sur ce thème, les acteurs impliqués ou concernés par la façon dont les richesses sont réparties au niveau local, national et mondial étant pléthores. Décrire précisément leur(s) rôle(s) requerrait également une encyclopédie. Nous nous contenterons donc ici de citer brièvement ceux qui nous semblent les plus nécessaires à l'argumentation.

A. À L'ÉCHELLE DES INDIVIDUS

L'individu (ou le foyer, là où la personne n'est pas la cellule de base) à la fois génère et obtient des revenus et les affecte. C'est autour de ces deux dimensions que s'articule son rôle dans le financement du développement.

◆ En ce qui concerne les revenus, il convient de distinguer :

- **Les revenus du travail** qui, pour la plupart des personnes, au Nord comme au Sud, constituent la première source de revenu ;
- **Les revenus de l'épargne, ou du patrimoine**, se concentrent avant tout entre les mains des pays et des personnes les plus riches ; ils peuvent également, à petite échelle, constituer un apport vital pour les personnes pauvres (location d'une chambre, héritage, etc.).
- **Les revenus de la solidarité**, dans les pays occidentaux et certains pays en développement, se sont structurés au niveau public (sécurité sociale, RMI, etc.) et expliquent en grande partie les progrès réalisés dans la satisfaction des droits fondamentaux. Ailleurs, la solidarité familiale, clanique, religieuse ou communautaire (tontines, etc.) compense souvent les inégalités et peut fonctionner comme un mécanisme d'assurance.

◆ **L'usage de ces revenus** est également décisif dans la satisfaction, ou non, des

besoins fondamentaux. **Le rôle des femmes** à cet égard est déterminant : trop souvent, le contrôle par l'homme des ressources du ménage (surtout lorsqu'il est seul à avoir un travail rémunéré) s'opère aux dépens de l'éducation et de la santé de la femme et des enfants.

Au-delà de la relation homme-femme, plus largement, **l'organisation des rapports sociaux** influe sur la répartition des revenus individuels : c'est elle qui détermine l'existence, le niveau et la structuration d'espaces de solidarité (famille, village, etc.).

En démocratie, l'individu est également un citoyen, dont le rôle devrait être essentiel pour influencer les politiques de répartition des richesses d'un pays. Enfin, chaque individu disposant d'un certain revenu peut avoir une incidence, par ses choix de consommation ou d'épargne, sur la rémunération des producteurs, l'affectation des investissements, etc. C'est là l'intuition du commerce équitable, de l'activisme actionnarial, ainsi que de l'investissement socialement responsable.

B. À L'ÉCHELLE DES ENTREPRISES

Les entreprises, publiques ou privées, coopératives, multinationales ou holdings financières, agricoles, industrielles ou de services, sont évidemment des acteurs clés du financement du développement. Par leur activité extractive, productrice, transformatrice ou d'échange, **elles créent de la richesse**. La **répartition** qu'elles en font est déterminante, **entre les achats, l'investissement** (recherche, développement de nouveaux produits ou marchés...), **la rémunération du travail** (niveau et échelle des salaires et des charges sociales) **et du capital** (partage des dividendes entre les actionnaires).

La tendance à la **concentration** des entreprises, qui s'est accélérée dans les dernières

décennies et la position monopolistique ou oligopolistique⁵ de certaines d'entre elles leur confèrent un poids financier et même politique bien supérieur à celui de nombreux États. Aujourd'hui le chiffre d'affaires cumulé des trois plus grosses entreprises mondiales dépasse le PIB de l'ensemble du continent africain. Même si leur nombre reste limité, on note l'apparition de firmes multinationales originaires de pays du Sud (Chine, Inde, Brésil...).

C. À L'ÉCHELLE DES ÉTATS ET DES ORGANISMES PUBLICS ET PARA-PUBLICS

L'État a un rôle central dans la répartition et la redistribution des richesses, par :

- La **régulation** ou l'intervention qu'il exerce sur les agents économiques (lois - droit de la concurrence, du travail, des contrats, de la sécurité sociale; organismes de contrôle; entreprises publiques ou avec mission de service public, politiques publiques de promotion du commerce extérieur...), sur la monnaie, la consommation et l'investissement.
- La **fiscalité** (niveau et répartition de la charge fiscale).
- Sa position d'employeur massif
- La **dépense publique** (paiement de la dette, couverture sociale, services publics de santé, éducation, sécurité, justice, solidarité internationale, etc.).

C'est lui qui, au nom de l'intérêt général dans le cas d'une démocratie, a la légitimité pour pallier l'inéquitable répartition des richesses et assurer que chacun ait accès aux ressources nécessaires à la satisfaction de ses besoins essentiels. Dans certains pays cependant, notamment lorsque l'équilibre des pouvoirs et la démocratie ne sont pas assurés, l'État est confisqué par des intérêts privés, au détriment de l'intérêt général. À côté de l'État, les collectivités territoriales, réputées plus proches du terrain et mieux contrôlées par les citoyens, se voient souvent transférer d'importantes compétences et des moyens financiers.

D. RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les organisations de citoyens, de travailleurs (salariés, paysans, producteurs...), de consommateurs ou de solidarité internationale ont un rôle non négligeable de collecte et de gestion des ressources. Elles ont aussi un rôle de **contre-pouvoir** vis-à-vis des lieux où se gère l'essentiel de ces ressources. Ainsi en est-il des organisations paysannes de défense du droit à la terre ou des syndicats en vue d'obtenir un revenu décent de la part de l'État ou des entreprises. De même les médias, les associations de consommateurs, les syndicats et de nombreuses associations ont un rôle de **contrôle, de proposition, d'interpellation, voire de résistance** vis-à-vis de l'État. La densité, le dynamisme et l'indépendance de ces acteurs participent de la démocratie, ils constituent un frein important au risque d'arbitraire étatique ou d'abus de position dominante dans le secteur privé.

E. RÔLE DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Pas plus que les entreprises, les établissements financiers n'ont échappé à une forte concentration et à une diversification de leur activité, qui en font des acteurs extrêmement puissants. Rappelons toutefois leur rôle premier.

- Pour les **banques** : collecter des ressources afin de les faire fructifier en les plaçant comme investissements ou comme crédits. Assurer, au moyen des taux d'intérêts, un équilibre entre l'épargne qui leur est confiée et les demandes de crédit.
- Pour les **compagnies d'assurance** : protéger contre les risques (accident, maladie, décès...) en les mutualisant.

⁵ Un monopole désigne une situation de marché où il existe une multitude d'acheteurs et un seul vendeur. En situation de monopole privé, le vendeur bénéficie d'un pouvoir lui permettant de contrôler le prix de vente. Dans le cas d'un oligopole, un grand nombre d'acheteurs font face à un petit nombre de vendeurs.

- Pour les **investisseurs** institutionnels (notamment les fonds de pension, qui gèrent les fonds des retraites dans les systèmes par capitalisation): maximiser la rentabilité de l'argent qui leur est confié.

Ce que recherchent avant tout ces acteurs, au-delà même de la rentabilité de leurs placements, c'est la sécurité et la maîtrise des risques. Dès lors, ils sont peu enclins à investir dans les pays en développement, considérés comme zones à risque.

Avec l'accélération des flux d'information et l'intégration rapide des marchés mondiaux, les bourses, qui assurent la rencontre de l'offre et de la demande (de produits, de devises, d'actions, etc.), ont connu une intensification considérable de la spéculation. Elles sont fortement soumises aux commentaires des analystes financiers qui ont acquis une influence considérable dans l'orientation des marchés financiers.

À l'autre bout du spectre des établissements financiers, les populations les plus pauvres, qui n'ont guère accès à ces circuits financiers formalisés, cherchent à échapper aux usuriers. Ils ont recours alors à des institutions de microfinance, à des organismes de microcrédit ou des fonds de solidarité à vocation assurancielle, qui ont été mis en place pour répondre aux besoins de crédits des plus pauvres.

F. RÔLE DES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Parmi la multitude d'organisations internationales qu'a générée l'histoire récente (essentiellement le xx^e siècle), certaines ont acquis une influence prépondérante sur la répartition des richesses à l'échelle mondiale.

- La **Banque mondiale**, qui avait pour vocation initiale en 1944, le financement de la reconstruction européenne, a rapidement élargi son champ d'intervention au financement d'infrastructures dans les pays en développement. Le **Fonds monétaire international (FMI)**, pour sa part, a été créé pour assurer la stabilité financière internationale. Pendant la Guerre froide et surtout face à la crise de

la dette et au risque de défaut des pays du Sud, ces institutions financières internationales (IFI) se sont vu confier progressivement par leurs membres (les pays occidentaux y ont un poids prépondérant) un rôle de bailleur et de tuteur des pays du Sud. Fréquemment imitées par les banques régionales de développement, elles ont apporté, le plus souvent sous forme de prêts, des sommes considérables au pays du Sud, mais au prix de réformes économiques drastiques aux effets souvent désastreux en termes de pauvreté et d'inégalité⁶.

- L'**OCDE**⁷ joue un rôle important dans la promotion du modèle de développement issu de la pensée économique dominante.
- Le **G7**, devenu **G8**, s'est érigé de facto depuis sa création en 1975 en directoire de la planète.
- L'**Organisation mondiale du commerce (OMC)** a succédé en 1995 aux cycles du **GATT**⁸ avec le mandat de poursuivre la libéralisation du commerce au niveau international.
- Les Clubs de Paris et de Londres réunissent, respectivement, les créanciers publics et privés pour traiter la dette de leurs débiteurs communs. Défendant leurs intérêts, ils prennent des décisions lourdes de conséquences pour les pays endettés.
- La montée en puissance de certaines de ces organisations s'accompagne d'un affaiblissement des organismes des **Nations unies** (Assemblée générale, PNUD, CNUCED, ECO-SOC...) en termes de régulation de l'économie planétaire. Force est de constater par ailleurs que le droit que produit l'ONU a une force bien peu contraignante.

⁶ Les expériences du Mexique et du Brésil, qui ont suivi à la lettre les recommandations des institutions financières internationales, contrastent ainsi avec celle de la Corée du Sud, qui a connu une croissance accompagnée de redistribution.

⁷ Organisation de coopération et de développement économiques, qui comprend 30 pays occidentaux.

⁸ General Agreement on Tariffs and Trade, accords de libéralisation négociés par cycles successifs depuis 1947.

III - LES MÉCANISMES DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

La richesse des personnes et des peuples, mesurée financièrement, ainsi que leur autonomie dépendent de mécanismes économiques et politiques complexes. Pour les personnes, les revenus dépendent avant tout de la rémunération de leur travail (elle-même fonction des salaires et des prix), mais aussi de l'accès au crédit et des revenus de la solidarité et de la redistribution. Pour les États, les revenus dépendent essentiellement de la fiscalité, du niveau d'endettement, éventuellement de leur rôle productif, de leur patrimoine et, parfois, de l'aide internationale.

Il ne s'agit pas ici de prétendre à l'exhaustivité. Par exemple, le commerce, mécanisme important dans la répartition des richesses planétaires, est davantage développé dans les textes "souveraineté alimentaire" et "économie solidaire". Il s'agit surtout d'identifier quelques facteurs clés, de prendre position et de proposer des changements à même de rendre le monde plus équitable et plus respectueux des choix de chacun.

A. LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL

La plupart des êtres humains tirent leurs revenus de leur travail ou de celui de leurs proches. Le statut des travailleurs, le niveau et la stabilité de leur rémunération et les garanties afférentes sont un facteur primordial de la dignité des personnes, car les revenus tirés du travail augmentent la marge de liberté et de responsabilité de ceux qui en perçoivent.

Le droit au travail, pourtant inscrit dans la Charte des droits de l'homme des Nations unies⁹, reste largement théorique, sans même parler du droit à un "travail décent"¹⁰.

1. Un chômage galopant

À l'échelle mondiale, près de 200 millions de personnes sont au chômage¹¹, soit une pro-

Pouvoir d'achat

La rémunération du travail ne permet d'avoir accès à certains biens et services de première nécessité qu'en fonction du coût relatif de ceux-ci. En Amérique latine, le pouvoir d'achat du salaire minimum était, en 1998, 27 fois inférieur à celui de 1980; le nombre de pauvres y est passé de 120 à 200 millions* sur cette période.

Les prix à la consommation dépendent de nombreux facteurs:

- la concurrence entre les producteurs ou fournisseurs de services: une situation de monopole ou de cartel leur permet de fixer des prix anormalement élevés. Les monopoles privés, en particulier, sur l'apport d'eau potable ou le transport ont généré une élévation très forte des prix dans de nombreuses grandes villes du Sud, rendant ces biens inaccessibles aux plus pauvres;

- l'inflation ou les dévaluations peuvent avoir un effet délétère sur le pouvoir d'achat - c'est ainsi que même les classes moyennes argentines sont tombées dans la misère à l'issue de la crise ou que le pouvoir d'achat a chuté dans la zone franc après la dévaluation de décembre 1993;

- le taux de change influence directement à la hausse ou à la baisse le prix des produits d'importation et l'inflation;

- l'intervention de l'État, au besoin par des subventions, peut être déterminante pour éviter l'envolée du prix des biens et services de première nécessité (pain, transport, eau). Le prix peut même être modulé en fonction des capacités financières des foyers - c'est par exemple le cas pour l'électricité, à Bogota.

* Banque interaméricaine de développement (BID), *Faire face à l'inégalité en Amérique latine*, 1999.

⁹ L'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme prévoit que toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

¹⁰ Selon l'organisation internationale du travail (OIT), "le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe divers éléments: possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré; sécurité au travail et protection sociale pour les familles; amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale; liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise des décisions qui influent sur leur vie; égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes."

¹¹ 186 millions selon les statistiques 2003 du Bureau international du travail (BIT). Les données suivantes sont issues de la même source.

portion de 6,2 % de la population active mondiale, contre 5,5 % dix ans plus tôt - ces données du BIT, fondées sur les statistiques fournies par chaque pays, sont probablement en deçà de la réalité. Le chômage concerne plus particulièrement les femmes et surtout les jeunes, dont le taux de chômage est 2 à 3 fois plus élevé que celui des adultes. En Afrique du Sud, le taux de chômage des jeunes atteignait 56 % en l'an 2000.

2. Une précarité croissante

Sur les 2,8 milliards de personnes qui travaillent, la moitié touche moins de 2 dollars par jour et 550 millions moins d'un dollar par jour¹².

Dans le secteur formel, le chômage et le dumping social induit par certaines entreprises multinationales jouant sur les délocalisations, font pression à la baisse sur les salaires et sur les avantages sociaux, en particulier pour les emplois les moins qualifiés. Mais, dans les pays en développement, la majorité des gens travaillent dans le secteur informel¹³, où les salaires sont en moyenne inférieurs de moitié à ceux du secteur formel et la protection et les avantages sociaux, inexistantes. En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, seuls 5 à 10 % de la population active bénéficie d'une couverture sociale partielle¹⁴. En Russie, la remise en cause du système des retraites à la chute de l'Union soviétique a plongé les personnes âgées dans la misère.

3. Pauvreté rurale de masse

Environ la moitié de l'humanité vit, directement ou indirectement, d'un revenu agricole. En Afrique, 70 % des actifs travaillent dans le secteur rural. 80 % des personnes qui souffrent de la faim dans le monde sont des agriculteurs¹⁵. L'exode rural est massif et grossit les banlieues des grandes villes et les rangs des travailleurs informels.

En résumé : une tendance mondiale à la diminution des revenus du travail et l'affaiblissement des garanties sociales liées.

Ce phénomène touche l'ensemble de la planète. Notons par exemple que depuis 20 ans,

on constate en France une diminution de la part de la rémunération du travail (salarié et indépendant), celle-ci passant de 68 % en 1982 à 60 % du PIB en 2002¹⁶.

LE CCFD affirme le droit à un travail décent face à la logique, aujourd'hui dominante, selon laquelle la rémunération des capitaux prime sur la dignité des personnes au travail. De nombreuses actions sont à l'œuvre pour inverser cette tendance. Elles cherchent en particulier à :

✓ *Sensibiliser les personnes pour qu'elles exigent le respect des droits fondamentaux des personnes au travail, l'amélioration des conditions de travail et des garanties associées. C'est là le rôle essentiel des syndicats ou des associations de travailleurs ou de producteurs, fréquemment mis à mal, à plus forte raison dans les pays en développement, et qu'il convient de soutenir et de protéger.*

✓ *Amener, par l'action citoyenne et le vote, les gouvernements à améliorer les législations sociales et à les faire respecter. Par exemple, la République de Corée est passée d'une couverture d'assurance maladie de 20 % de la population en 1977 à la couverture universelle en 1989. En Afrique du Sud, le régime public de retraite atteint 1,9 million de bénéficiaires, soit environ 85 % de la population concernée, ce qui a réduit de beaucoup le niveau de pauvreté des retraités¹⁷.*

✓ *Assurer la rémunération décente du producteur au sein d'une filière (principe du commerce équitable).*

✓ *Créer des emplois en développant des circuits de production et d'échange alternatifs (réseaux d'économie sociale et solidaire, etc.).*

✓ *Pousser les entreprises à un comportement socialement responsable - par l'incitation (investissement éthique, activisme actionnarial, reporting social...) ou par la contrainte légale.*

✓ *Renforcer les dispositifs de respect des droits de l'homme au travail et donner des pouvoirs contraignants à l'OIT.*

⇒ *Ces différentes pistes d'action sont développées, pour le domaine agricole, dans le texte de référence "Souveraineté alimentaire".*

¹² Bureau international du travail (BIT), décembre 2004.

¹³ On entend par secteur informel l'ensemble des personnes dont le travail n'est pas encadré juridiquement, notamment par un contrat de travail.

¹⁴ OIT, *Données factuelles sur la sécurité sociale*, 2002.

¹⁵ CCFD, *Texte de référence sur la souveraineté alimentaire*, 2004.

¹⁶ INSEE

¹⁷ OIT, 2003.

B. L'ÉPARGNE ET L'ACCÈS AU CRÉDIT ET AUX CAPITAUX : DEUX ÉLÉMENTS CLÉS DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Nous avons pris le parti de nous situer du point de vue des personnes, des entreprises et des gouvernements des pays en développement en nous focalisant sur l'accès au capital et non sur la rémunération du capital et du patrimoine¹⁸.

1. Au niveau des personnes

Les populations pauvres ne peuvent généralement pas épargner, ou très peu; le crédit auquel ils ont accès a un coût prohibitif (usurier). Comme il n'existe souvent pas d'organisme financier à proximité (les banques se concentrant dans les villes) ou capable de gérer les sommes dérisoires qu'ils mettent de côté, l'épargne éventuelle est donc conservée en liquide et, en cas d'inflation, rapidement consommée.

Dans certaines communautés, la mise en commun de moyens, souvent à échéance régulière, correspond à une socialisation de l'épargne qui pourra avoir une fonction assurancière ou de solidarité, de financement de projets collectifs ou encore d'aide rotative à l'investissement individuel.

Le **microcrédit** a apporté de nouvelles perspectives au travail de développement. En effet, il a permis à des petits exploitants agricoles, des petits artisans et commerçants, d'investir pour améliorer leurs conditions de vie. Il a aussi démontré, à travers les 80 millions de personnes qu'il touche aujourd'hui¹⁹, que prêter aux pauvres peut être rentable, même si ce n'est pas forcément l'objectif poursuivi. En prêtant quasi exclusivement aux femmes, les organismes financiers ont eu un meilleur taux de remboursement et des résultats plus convaincants dans la lutte contre la pauvreté, même si dans certains pays, le changement culturel entraîné par la maîtrise du budget par les femmes est brutal.

Depuis plus de 10 ans, l'idée a évolué et les pratiques se sont diversifiées pour fournir

une gamme élargie de services financiers de proximité, nécessaires à l'économie familiale. Apprendre à gérer l'épargne, proposer des systèmes d'assurance, canaliser l'épargne des migrants vers des projets de développement des communautés d'origine, veiller à l'alphabétisation et à la formation à la gestion des emprunteurs... voilà ce que recouvre aujourd'hui la notion de microfinance. Celle-ci est devenue un outil emblématique des politiques de lutte contre la pauvreté, même si les organismes de microcrédit ont parfois du mal à atteindre les plus pauvres des pauvres et que les coûts d'accompagnement social impliquent des charges qui ne devraient pas être répercutées intégralement sur les bénéficiaires.

2. Au niveau des entreprises

Si la plupart des pays asiatiques peuvent compter sur une épargne intérieure élevée, les entrepreneurs africains ou latino-américains ont en revanche un accès difficile et souvent onéreux au crédit, car l'épargne intérieure est très insuffisante. Face au crédit intérieur qui se raréfie, l'accès au crédit international ne constitue une alternative que pour des entreprises solides et dans des régions dynamiques. Certaines effectuent une recapitalisation, notamment en ayant recours à des capitaux étrangers sur lesquels elles auront, naturellement, moins d'emprise que sur un crédit. L'investissement étranger peut relever d'une logique commerciale ou industrielle d'expansion d'un groupe international à de nouveaux marchés, mais il peut n'être aussi qu'un investissement financier.

¹⁸ Il aurait alors fallu développer entre autres, le rôle économique voire politique des détenteurs et des gestionnaires de capitaux; le renforcement du rôle de créancier joué par certains pays du Sud vis-à-vis du Nord (on pense à la dette colossale des États-Unis détenue à 6 % par la Chine et au risque non négligeable de crise financière qu'entraînerait un défaut de paiement américain); le rôle déterminant des conditions d'exploitation du patrimoine physique et géologique (matières premières, tourisme) des pays en développement pour qu'ils puissent en tirer bénéfice.

¹⁹ Chiffre donné par la Sidi, 2005.

Convaincu que le développement passe par la reconnaissance des plus pauvres, notamment des femmes, comme acteurs et actrices de leur vie, le CCFD et sa filiale spécialisée, la Sidi, voient avec intérêt se développer les initiatives visant à :

✓ Continuer à inventer des solutions nouvelles pour accroître l'impact social de la microfinance et de la finance solidaire, par ex. : permettre aux paysans du Sahel de gérer les aléas climatiques, répondre aux différents besoins d'une exploitation agricole familiale, rendre possible l'investissement dans des équipements essentiels, favoriser l'accès au logement, créer des micro-activités productives et rémunératrices...

✓ Pousser plus loin la recherche de pistes innovantes pour les populations les plus démunies en renforçant une chaîne de solidarité pour le financement, depuis la mobilisation des ressources (collecte de l'épargne solidaire, etc.) jusqu'à son emploi (renforcer les performances sociales des institutions de microfinance locales).

a) L'insuffisance de l'épargne intérieure

Les pays asiatiques, en particulier en Asie de l'Est, fondent leur croissance sur une épargne intérieure conséquente (taux d'épargne de 40 % en Chine) permettant l'accès au crédit. Ailleurs, l'impossibilité d'accès au crédit s'explique par :

- La faible capacité à épargner de la majorité, pauvre, de la population (taux moyen d'épargne de 15 % en Afrique)²⁰.
- L'accaparement de l'argent disponible au profit des acteurs économiques les plus puissants, y compris l'État - au Brésil, les grandes entreprises agroalimentaires absorbent l'épargne nationale, privant les petits exploitants d'accès aux finances.
- La fuite des capitaux de ceux qui ont les moyens d'épargner. Elle se chiffre pour les pays du Sud à 500 milliards de dollars par an²¹. Les plus riches des pays pauvres placent le gros de leur épargne à l'étranger, dans un environnement qu'ils jugent plus sécurisé ou moins contraignant. Il est vrai que le système bancaire de certains pays n'offre guère de garanties de stabilité et de

transparence. Dans d'autres cas, c'est l'appât du secret bancaire ou de la faible fiscalité qui provoque cette hémorragie financière : ainsi, le Brésil a vu s'envoler 4 milliards de dollars en 2001, rien que vers les Bahamas et les îles Caïman²².

Au total, les pays du Sud se retrouvent, chaque année et de plus en plus depuis 1997, exportateurs nets de capitaux. Selon les Nations unies, les transferts nets opérés du Sud vers le Nord ont ainsi atteint 312 milliards de dollars en 2004 (à comparer aux 78 milliards d'APD cette année-là)²³.

b) Les investissements directs à l'étranger (IDE)

L'investissement étranger peut être un moyen important de dynamisation d'une économie, dans la mesure où :

- il apporte de la technologie et de la formation professionnelle ;
- il crée de l'emploi ;
- il engendre des recettes fiscales pour le gouvernement du pays d'accueil.

Cependant, il convient d'abord de relativiser l'impact financier des IDE sur la plupart des pays du Sud et de l'Est : sur les 650 milliards de dollars (Mds \$) d'IDE annuels, seuls 150 Mds environ (23 %) prennent la direction des pays en développement et quatre pays (Chine, Hong Kong, Brésil et Mexique) en attirent les deux tiers²⁴. À titre de comparaison, les pays en développement remboursent, chaque année, plus de 300 Mds \$ au titre du service de la dette.

Par ailleurs, les études sur l'Amérique latine, par exemple, montrent que les investissements industriels ou commerciaux étrangers tendent à accroître les inégalités, car ils requièrent surtout une main-d'œuvre qualifiée et les faibles prélèvements générale-

²⁰ Nations unies, *World Economic and Social Survey 2005*, p. 2.

²¹ Richard Murphy, *Fiscal Paradise or Tax on Development?* intervention au Parlement belge, 14 février 2005.

²² Friedrich Ebert Stiftung, "Money Laundering and Tax Havens: The Hidden Billions For Development": *Occasional Paper* n° 3, mars 2003, p. 8.

²³ United Nations, *World Economic Survey 2005*.

²⁴ Banque mondiale, *Global development finance 2003*.

ment pratiqués sur les bénéficiaires de ces investissements ne permettent pas que les profits qu'ils génèrent soient redistribués au plus grand nombre. Parfois, les investisseurs mettent même en concurrence les potentiels pays d'accueil afin qu'ils assouplissent au maximum leurs contraintes sociales, environnementales ou fiscales.

Les investissements directs à l'étranger, opérés le plus souvent par des entreprises ou investisseurs occidentaux, répondent à des logiques d'expansion et de rentabilité. Leur localisation est choisie en fonction du rendement probable de l'investissement (matières premières, abondance de main-d'œuvre, débouchés, position géostratégique), mais aussi de l'évaluation des risques liés aux changements politiques, législatifs ou autres dans le pays d'implantation. L'existence d'une loi sur le régime applicable aux investisseurs étrangers, la stabilité de cette législation et l'assurance qu'il y ait une possibilité de rapatrier chaque année une partie clairement définie des bénéfices (par ex. en Égypte, 12 % du capital investi) sont ainsi des facteurs clés d'une décision d'investir. Le cadre juridique international étant peu contraignant pour les IDE, le bénéfice que le pays d'accueil peut en retirer dépend, bien entendu, de sa capacité à les attirer (stabilité législative et politique, etc.) mais surtout de la régulation qu'opère le gouvernement afin :

- que les emplois créés (y compris chez les sous-traitants) soient décents et bénéficient à la population locale,
- que les transferts de technologie s'accompagnent de la formation nécessaire des techniciens du pays à la maîtrise, à l'adaptation et à l'évolution de la technologie,
- que l'activité de l'investisseur produise des recettes fiscales, selon un taux défini avec une certaine marge de manœuvre par l'État du pays d'accueil.

Toutefois, l'autonomie des gouvernements du Sud est limitée, d'une part, par les incitations à la déréglementation imposées par le FMI et d'autre part, par le fait qu'ils se retrouvent

souvent en concurrence avec d'autres pays pour attirer le même investisseur. Dès lors, c'est en rendant contraignant le respect des normes de l'OIT en matière de travail et du droit environnemental que l'on pourrait assurer que les IDE contribuent au développement social des pays destinataires de ces investissements. Une coordination régionale, voire mondiale, semble également indispensable pour enrayer la course au moins-disant fiscal et social.

c) Les investissements spéculatifs

Pour certains pays, l'ouverture à des capitaux étrangers a eu des effets positifs sur la croissance : Chili, dragons asiatiques ou, plus récemment, Chine et Inde. Mais :

- La croissance du PIB liée à cette ouverture n'implique pas nécessairement une amélioration des conditions de vie des plus pauvres, elle peut même aggraver les inégalités.
- Les pays qui ont le plus bénéficié de l'arrivée de capitaux étrangers sont ceux où le gouvernement a gardé la maîtrise du degré et rythme de l'ouverture. Ainsi, lors de la crise asiatique, ce sont les pays qui, comme la Malaisie, ont maintenu une régulation forte des mouvements de capitaux qui en ont le moins pâti²⁵. À l'inverse, l'Argentine, élève modèle du FMI pendant les années 1990, a subi de plein fouet sa dépendance aux capitaux extérieurs : quand le FMI a refusé d'octroyer un nouveau prêt à l'Argentine pour honorer sa dette extérieure, les capitaux ont massivement fui le pays, provoquant un effondrement du peso et une chute vertigineuse du pouvoir d'achat.
- À l'échelle mondiale, les capitaux continuent de se concentrer entre quelques mains et sur un petit nombre de pays (OCDE et grands pays émergents), à l'exclusion par exemple de l'Afrique.
- À la merci d'une fuite massive des capitaux placés à court terme, les pays qui en dépendent subissent également une perte d'autonomie politique qui fragilise la démocratie,

²⁵ Joseph Stiglitz, *La Grande Désillusion*, 2002.

car ils se voient dicter leurs politiques intérieures selon les intérêts des investisseurs. En réalité, les apports strictement en capital relèvent souvent davantage de la spéculation que de l'investissement : ce sont des bénéfices de court terme qui sont recherchés, générant une instabilité importante sur les économies concernées.

Face à ce phénomène, couplé à la fuite des capitaux nationaux décrite plus haut, certains pays, comme le Chili ou le Venezuela, taxent ou limitent les sorties de capitaux à un montant maximal, mais le FMI, qui perçoit ces réglementations comme des barrières au dogme de la liberté totale de circulation des capitaux, préconise la levée de telles mesures.

3. Pour les gouvernements : le problème de la dette

Les gouvernements des pays en développement font face à des contraintes similaires aux entreprises, pour financer leur déficit et leurs investissements : l'insuffisance et le coût prohibitif de l'épargne intérieure contraignent nombre d'entre eux à avoir recours au crédit international, que ce soit auprès d'acteurs privés (dette privée), d'autres États (dette bilatérale) ou d'institutions financières régionales ou internationales (dette multilatérale).

[Pour un historique de la dette depuis les années 1960, voir annexe 1].

Depuis les années 80, la dette est devenue un obstacle majeur au développement des pays du Sud, à deux égards :

- D'une part, dans de nombreux pays, son remboursement accapare des ressources publiques par ailleurs indispensables pour permettre le financement de politiques sociales et donc de satisfaire aux besoins essentiels des populations. (Ainsi dans le budget de la Zambie en 2004, la part consacrée au remboursement de la dette était quatre fois supérieure aux dépenses de santé, dans un pays où la prévalence du Sida dépasse les 16 % chez les adultes. Le paiement de la dette atteindrait 70 % du budget des Philippines en 2006).

Il y a quarante ans déjà, l'Église affirmait, dans l'encyclique *Populorum Progressio* : "la solidarité mondiale (...) doit permettre à tous les peuples de devenir eux-mêmes les artisans de leur destin." Pour le CCFD, le droit des peuples à choisir leurs politiques, notamment en matière économique, reste une priorité. La lutte pour l'indépendance dans le choix des politiques économiques, pour une meilleure régulation de l'investissement et contre la fuite des capitaux s'exprime aujourd'hui, notamment, par :

✓ L'affirmation du *droit des pays à réguler la circulation des capitaux* domestiques et étrangers et des investissements, ce qui implique l'abandon par les bailleurs internationaux, au premier rang desquels le FMI, de certaines conditionnalités de l'aide (libéralisation financière, déréglementation, politique fiscale).

✓ L'élimination des centres offshore, qui favorisent et protègent la fuite massive des capitaux.

✓ Le renforcement du mandat et de la légitimité des institutions internationales pour qu'elles puissent réguler efficacement l'investissement, la circulation des capitaux et le système bancaire - ce qui implique :

1) une démocratisation d'institutions comme le FMI, le CIRDI²⁶ et le Comité de Bâle²⁷ ;

2) l'attribution de pouvoirs contraignants à des organes ayant pour mandat de garantir le respect du droit international du travail (tel l'OIT) ou de l'environnement (PNUE).

✓ La mise en place d'une *taxe sur les flux financiers*, notamment sur les transactions de change afin de décourager la spéculation²⁸. Cette taxe peut aussi contribuer à accroître les flux d'aide au développement.

✓ Le développement de la *responsabilité sociale et environnementale des entreprises* et des établissements financiers qui investissent dans les pays du Sud (voir texte "économie solidaire").

²⁶ Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) est un organe de la Banque mondiale créé en 1965 pour faciliter le règlement des litiges relatifs aux investissements entre les gouvernements et investisseurs étrangers.

²⁷ Le Comité de Bâle a été créé en 1974 afin d'améliorer la stabilité du système bancaire. Composé des représentants des banques centrales et des organes de surveillance bancaires des pays riches (États-Unis, Canada, Japon, Angleterre, Pays-Bas, Allemagne, France, Belgique, Luxembourg, Italie, Suisse, Norvège et Suède), il émet des recommandations non contraignantes sur les pratiques de références bancaires et propose des standards minimaux.

²⁸ CIDSE : "Redistribuer par des mesures novatrices : une taxe sur les transactions de change", *Document de position*, octobre 2004.

- D'autre part, l'autonomie politique et économique de nombre de pays du Sud se trouve confisquée par le FMI, gardien de l'orthodoxie économique en vigueur.

Face à la mobilisation de millions de citoyens à travers le monde, les pays riches ont pris (en 1996) puis renforcé (en 1999) l'initiative, dite PPTÉ (pays pauvres très endettés), d'annuler la partie jugée insoutenable de la dette des pays les plus pauvres²⁹. Pour en bénéficier, la quarantaine de pays éligibles (essentiellement africains) devaient passer par la mise en place de réformes dictées par le FMI et la Banque mondiale, censées garantir que les fonds servent à la lutte contre la pauvreté. À ce jour, seuls 18 pays ont profité de l'initiative. Les réformes ont prolongé l'ajustement structurel et les allègements, insuffisants, ont plus servi à assainir les créances qu'à libérer des fonds pour le développement. La pression continue de la société civile a obligé le G8 à de nouvelles concessions, en juillet 2005, concernant la dette multilatérale. Toutefois, le nombre de pays concernés reste très limité³⁰. En parallèle, certains pays continuent de faire l'objet d'un traitement au Club de Paris, comme l'Irak qui a bénéficié d'une remise de 80 % de sa dette en novembre 2004.

Pour les organisations de la société civile du Sud comme le réseau Jubilé Sud, les créanciers ont non seulement une lourde responsabilité, mais en réalité le Nord a contracté vis-à-vis du Sud une "dette" historique, sociale et écologique³¹ qui dépasse de loin la dette financière qui lui est due. L'annulation de la totalité de la dette relève alors d'une mesure de justice et les flux d'aide au développement devraient être considérés comme une restitution.

En réalité, la faiblesse des solutions proposées ne tient pas à tel ou tel plan mais à la manière dont ont été élaborés ces programmes successifs, dictés par la loi du plus fort. Dès lors, le problème est avant tout structurel : il relève de l'asymétrie entre les créanciers et les débiteurs dans le traitement de la dette extérieure des pays du Sud. Les instances décisionnaires, dominées par les créanciers (G8,

Le CCFD aborde la question de la dette avec un triple souci : celui de faire justice aux pays du Sud, de prévenir la perpétuation de ce système de domination du Sud par le Nord et de garantir que les mesures d'annulation servent au développement. C'est pourquoi il soutient les initiatives visant à :

✓ *Satisfaire les droits fondamentaux* avant le remboursement de la dette, ce qui implique une redéfinition des critères de "soutenabilité" de la dette, une annulation totale de la dette des pays pauvres, une annulation des dettes dites "odieuses" (contractées par un régime dictatorial, n'ayant pas bénéficié à la population, le tout étant connu du créancier) et une annulation substantielle pour les pays à revenus intermédiaires.

✓ *Garantir que les remises de dette soient additionnelles à l'aide publique au développement* et par le contrôle d'une société civile renforcée, qu'elles soient utilisées de façon transparente au service du développement³².

✓ *Garantir la transparence sur les créances publiques* ; réaliser un audit des opérations passées afin d'assainir les mécanismes de financement du développement et d'obtenir la restitution des fonds détournés.

✓ *Élaborer un droit international de la dette* sous l'égide des Nations unies, qui définit notamment :

- 1) des mesures de sanctuarisation des dépenses sociales essentielles,
- 2) les conditions de validité d'un contrat d'emprunt,
- 3) les responsabilités lorsque la dette n'est pas honorée pour des raisons échappant au contrôle du débiteur,
- 4) un cadre juridique équitable et transparent pour faire appliquer ce droit (tribunal international ou, dans un premier temps, mécanisme d'arbitrage).

✓ *Démocratiser les institutions financières internationales* et confier l'analyse du caractère soutenable de la dette (qui détermine les annulations nécessaires) à une institution non créancière.

²⁹ Pour une analyse détaillée de l'initiative PPTÉ, voir les rapports 2001-2002 et 2003 de la plate-forme Dette & Développement.

³⁰ Pour une analyse de l'accord du G8 sur la dette multilatérale, voir plate-forme Dette & Développement, "Une nouvelle brèche dans l'état de la dette - Décryptage de l'accord du G8 sur la dette multilatérale", septembre 2005.

³¹ En référence au pillage des ressources naturelles et à l'instrumentalisation des économies du Sud par les pays du Nord et les institutions qu'ils dominent, voire à la colonisation et à l'esclavage.

³² Sur la question des conditionnalités, les propositions concernant les remises de dette rejoignent celles formulées concernant l'aide publique au développement (infra).

FMI, Banque mondiale, clubs de Paris et de Londres), sont à la fois juges et parties. Ce système ne peut conduire qu'à une approche déséquilibrée, orientée dans l'intérêt des créanciers internationaux, qui refusent d'assumer leur part de responsabilité et cherchent avant tout à maximiser la probabilité d'être remboursés.

C. REVENUS DE SOLIDARITÉ

Pour les populations pauvres, lorsque la rémunération du travail ne permet pas de subvenir aux besoins essentiels de la famille, seuls les revenus de la solidarité peuvent y contribuer. Toutefois, lorsque la solidarité est pensée non pas comme une redistribution au service des droits mais comme un don, qu'il émane d'un État ou de particuliers, elle est alors sujette aux aléas de la volonté du donateur en attente d'une rétribution (en termes financiers, symboliques, politiques, etc.) et peut être source d'aliénation.

Souvent, la solidarité privée constitue un mécanisme de survie, insuffisant pour permettre aux personnes de se projeter et de choisir leur vie. Seule une redistribution publique à l'échelle nationale, voire internationale, peut le garantir.

I. Solidarité privée

a) Solidarité familiale ou communautaire

La solidarité dans les familles, les villages, les différents groupes religieux ou communautaires, est un élément déterminant de l'accès des personnes aux ressources qui leur permettent de vivre dignement. Dans de nombreux pays, notamment en Afrique et en Amérique latine, les dépenses exceptionnelles de santé, d'éducation, de célébration ou de deuil sont souvent financées par la solidarité des proches. Cette solidarité peut aussi s'organiser durablement (fonds de réserve, tontines, etc. - cf. paragraphe sur l'épargne). Cependant, ces réseaux de solidarité à petite échelle peuvent être fragilisés par l'individualisme et l'urbanisation.

Dans les villes, les organisations religieuses, notamment certaines Églises évangéliques en

Amérique latine, peuvent tenir ce rôle de redistribution ou d'assurance en cas de besoin - quand ce ne sont pas les mafias ou les gangs (cf. hôpitaux construits par Pablo Escobar dans certains quartiers de Medellín).

b) Transferts de migrants

La solidarité traverse, bien souvent, les frontières. Les transferts financiers des migrants vers les pays en développement représentent chaque année des sommes considérables : au moins 167 Mds de \$ en 2005 selon la Banque mondiale³³, au point que les États-Unis ont déjà suggéré de comptabiliser ces flux au titre de l'aide publique au développement ! La survie de certains villages et familles dépend entièrement de ces transferts, qui représentent jusqu'à 20 % du PIB de pays comme la Jordanie ou le Lesotho³⁴. Au Guatemala, les transferts constituent plus de la moitié du revenu des 10 % les plus pauvres des familles³⁵. C'est également la deuxième source extérieure de financement pour l'Inde et le Mexique. Ces flux présentent l'avantage de subvenir directement aux besoins des familles, qui les utilisent à leur gré, mais généralement pour des dépenses individuelles et pas systématiquement au service du développement de la communauté ou de la région. Mais il faut noter que ces transferts sont souvent la contrepartie d'une fuite massive des cerveaux : ainsi, huit Haïtiens et Jamaïcains sur dix qui détiennent un diplôme universitaire vivent hors de leur pays³⁶ ; de même, Chicago compte davantage de médecins éthiopiens que l'Éthiopie...

c) Organisations de solidarité internationale

La solidarité privée internationale se structure aussi à travers les organisations religieuses, les fondations privées et les associations de solidarité internationale. À titre d'exemple, le budget cumulé des organisations membres de la CIDSE représente environ 600 millions d'euros.

³³ *Prévisions économiques mondiales 2006*, Washington, 2005.

³⁴ Banque mondiale, *World Development Indicators 2003*.

³⁵ Banque mondiale, 2005, Op. Cit.

³⁶ Banque mondiale, 2005, Op. Cit.

Les fondations privées sont assez récentes et plus développées dans le monde anglo-saxon, où la solidarité est d'abord un devoir personnel avant d'être une mission déléguée au gouvernement. La Fondation *Bill et Melinda Gates* distribue ainsi, chaque année, environ un milliard de dollars, notamment pour la lutte contre le sida.

Enfin, bien que certaines associations de solidarité internationale aient acquis une taille significative (*Oxfam Grande-Bretagne* gère plus de 300 millions d'euros), la majorité convoie des flux financiers assez limités par rapport à l'aide publique au développement (environ 700 millions d'euros pour l'ensemble des ONG françaises, contre 7 milliards d'euros pour l'aide publique), mais souvent précieux pour la satisfaction des besoins fondamentaux et le fonctionnement de contre-pouvoirs indispensables à toute construction démocratique.

Parmi les ONG, celles qui fondent leur engagement sur le partenariat, comme le CCFD, se distinguent des associations humanitaires ou des associations prestataires de service en soutenant des initiatives prises par les acteurs locaux. Cette démarche, qui veut respecter et encourager l'initiative et l'autonomie des personnes et des organisations locales, représente un défi permanent tant il est difficile de gommer le lien financier entre les "partenaires".

2. Solidarité publique nationale

a) L'impôt: un outil essentiel au service des droits et de l'équité

La solidarité publique, au niveau national ou local, passe par l'impôt. Celui-ci peut constituer à la fois un outil de redistribution contribuant à réduire les inégalités, le garant de la satisfaction des droits fondamentaux et un vecteur de renforcement et de légitimation de l'État et des collectivités territoriales.

Le niveau de l'impôt, la répartition de la charge fiscale, la division des compétences entre État et collectivités territoriales et l'utilisation de l'argent public varient beaucoup d'un pays à l'autre; ils dépendent des préfé-

rences de chaque peuple, de leur conception de l'intérêt général, du niveau d'inégalité jugé acceptable. Au Nord comme au Sud, ce sont les populations les plus pauvres qui pâtissent les premières de l'incapacité des États et des collectivités territoriales à garantir la satisfaction des droits fondamentaux.

b) Le contrôle budgétaire et l'impôt: clé de voûte de la démocratie

La capacité des États du Sud à assumer ou non ce rôle de redistribution tient à des facteurs historiques et politiques, mais également à la nature des ressources dont ils dépendent et à leur rapport aux citoyens:

- De nombreux États du Sud sont l'héritage relativement récent de la conquête coloniale

Pour le CCFD, lui-même acteur de solidarité privée, il est à la fois important de renforcer ces flux financiers pour répondre plus directement aux besoins des personnes et de les inscrire dans la durée dans des perspectives de développement; en améliorant la coordination avec les autres acteurs de solidarité internationale. Aussi soutient-il les initiatives visant à:

✓ Renforcer les liens de solidarité à l'échelle locale.

✓ Soutenir le renforcement institutionnel³⁷ des acteurs locaux et leur capacité à changer d'échelle dans leurs interventions, notamment par la formation.

✓ Collecter des dons afin de soutenir des initiatives portées par des acteurs de développement au Sud.

✓ Soutenir les associations du Sud et de l'Est dans leur capacité à mobiliser des dons privés et des subventions publiques dans leurs propres pays.

✓ Optimiser l'impact de l'épargne des migrants sur le développement, notamment par une approche renouvelée du co-développement, qui cherche à mettre en cohérence et en synergie les actions entreprises dans le cadre de la coopération décentralisée, les initiatives locales et celles des diasporas et des associations de migrants.

✓ Réduire les coûts de transaction des transferts financiers opérés par les migrants, aujourd'hui dépendants d'établissements financiers tel Western Union.

³⁷ Cf. *Politique d'appui aux partenaires 2002-2006*, mars 2002, p. 6.

puis ont été prisonniers de la logique de la guerre froide et soumis à diverses formes de néo-colonialisme. Ces stratégies d'influence de pays du Nord ont contribué à perpétuer des régimes peu préoccupés du sort de leur population.

- Les États qui déploient un appareil administratif élaboré pour collecter leurs revenus sont généralement ceux qui ont la plus grande obligation de résultats vis-à-vis de leurs citoyens (garantir l'ordre et la justice, voire des services sociaux). Au contraire, plus un État dépend de rentes (revenus sans effort), en particulier de ressources naturelles comme le pétrole, moins il tend à rendre des comptes à ses citoyens. En effet, ce type de revenus "garantis" incite plutôt à déployer un système clientéliste, ainsi qu'une armée et des services de renseignement puissants, car il fait de l'État une proie attractive pour des acteurs internes ou étrangers ("seigneurs de la guerre", compagnies pétrolières...) en recherche de rentes³⁸. La dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure, qui représentait près de la moitié du budget des pays les moins avancés (PMA) dans les années 1990, produit des effets similaires - hormis l'incitation au coup d'État lorsqu'il est clair que celui-ci suspend les flux d'aide.

En somme, un État tendra à répondre d'autant plus aux aspirations de ses citoyens qu'il lui est redevable, à travers des élections réellement démocratiques, mais aussi à travers le contrôle du budget et la dépendance envers l'impôt. Dès lors, la richesse en ressources naturelles et l'importance de l'aide extérieure peuvent constituer, paradoxalement, un frein au développement entendu comme liberté des peuples à choisir leur destin³⁹. À l'inverse, le développement d'une administration fiscale efficace et transparente assurant une certaine autonomie budgétaire apparaît, couplé au contrôle du budget par les citoyens et leurs représentants démocratiquement élus, comme la clé de l'autonomie des peuples. De même, en rapprochant la collecte et l'usage des fonds publics

des citoyens, la décentralisation peut accroître leur contrôle sur les pouvoirs publics.

c) La solidarité publique à l'épreuve de la mondialisation
Depuis plusieurs décennies, les systèmes redistributifs déjà fragiles des pays du Sud sont mis à rude épreuve par une conjonction de facteurs :

- Le remboursement de la dette continue de représenter une ponction disproportionnée sur le budget des pays du Sud (jusqu'à 80 %), réduisant les dépenses sociales à la portion congrue.
- Les programmes d'ajustement structurel imposés depuis 25 ans aux pays du Sud ont réduit les dépenses publiques et sapé le rôle régulateur de l'État.
- La baisse tendancielle des prix agricoles a réduit les entrées en devises et les revenus des populations actives des pays du Sud, à majorité rurale.
- La diminution des droits de douane imposée dans le cadre de la libéralisation des échanges a ôté aux pays du Sud, notamment les plus pauvres, une recette budgétaire importante.
- Dans le contexte mondialisé, le niveau d'imposition devient un enjeu pour attirer l'investissement des entreprises, ce qui amène de nombreux pays à une course au moins-disant fiscal, avec la multiplication de zones franches, d'exemption d'impôts, etc. De même, le commerce intra-firmes transnationales, qui représente le tiers du commerce mondial, fait l'objet de nombreuses stratégies pour échapper à l'impôt : les prix de ventes au sein d'une même firme sont systématiquement minorés ou majorés en fonction des écarts d'imposition entre les lieux d'implantation des filiales.

³⁸ Mick Moore, "Death without taxes: aid dependency, democracy and the fourth world", Institute of Development Studies (IDS), Sussex University, février 1997 ; Moore "Taxation and political development", IDS, Sussex University, juin 1999.

³⁹ Même si les contre-exemples ne manquent pas : le Botswana, riche en diamant, a connu un développement économique et démocratique remarquable au cours des dernières décennies ; le Mali et le Mozambique, très dépendants de l'aide extérieure, ont réussi leur transition démocratique.

- Le développement des paradis fiscaux et judiciaires, en exacerbant cette concurrence fiscale de façon déloyale et en protégeant le recyclage de l'argent sale et l'évasion fiscale, coûte au moins 50 à 70 milliards⁴⁰ de dollars aux pays du Sud (l'équivalent de l'aide publique au développement), nonobstant leur rôle dans le financement des conflits et du terrorisme.
- L'impôt fonctionne de moins en moins comme instrument de redistribution, car la baisse de l'impôt sur les sociétés à l'échelle mondiale est compensée par un report de la fiscalité sur les plus pauvres - revenus du travail ou impôts indirects (TVA). Par exemple au Brésil, entre 1996 et 2001, l'impôt sur les revenus augmentait de 27 %, la cotisation de sécurité sociale de 66 %, tandis que l'impôt sur les sociétés diminuait de 16 % et celui sur le patrimoine rural, de moitié⁴¹.

La course au moins-disant fiscal et le report de la charge fiscale sur les plus pauvres sont préjudiciables aux peuples du monde entier. Une meilleure coordination fiscale régionale et internationale, voire la création d'une fiscalité internationale⁴², est donc indispensable pour déterminer des seuils minimaux d'imposition. La concurrence déloyale exercée par les centres offshore doit également être prohibée et l'impératif de traçabilité des flux de capitaux doit prévaloir sur les mécanismes (secret bancaire, trusts, fondations) protégeant l'évasion fiscale et le blanchiment de l'argent sale.

3. Solidarité publique internationale

Les écarts de richesse entre nations se sont considérablement accrus dans les derniers siècles, au point d'atteindre un niveau d'inégalité intolérable. Dès lors, le besoin d'une solidarité publique internationale peut se concevoir sous différents angles : *restitution* pour compenser la part de l'enrichissement des pays du Nord aux dépens de ceux du Sud ; *redistribution* des richesses pour rendre le monde plus équitable et, au minimum, satisfaire les droits fondamentaux ; *assistance* pour au moins permettre aux populations des pays en développement de survivre.

Pourtant, depuis la Seconde Guerre mondiale suivie des décolonisations africaines, l'essentiel de l'aide publique au développement (APD) ne répond, bien qu'elle se réclame de ces dernières, à aucune de ces logiques. Depuis sa conception, l'APD est surtout pensée, par les donateurs, comme un outil de leur politique étrangère, qu'elle soit gouvernée par une stratégie d'influence géopoliti-

Soucieux de l'autonomie des peuples comme de la satisfaction des besoins fondamentaux, le CCFD rejoint et soutient les nombreuses démarches visant à :

✓ *Garantir un contrôle démocratique du budget* de l'État et des collectivités territoriales et à défendre leur rôle dans la redistribution des richesses.

✓ *S'assurer de la transparence budgétaire* des gouvernements du Sud vis-à-vis de leurs propres citoyens, notamment en rendant publiques l'élaboration et la conclusion de prêts auprès des bailleurs internationaux et en contraignant les investisseurs étrangers à publier les sommes qu'ils versent aux gouvernements (cf. Campagne internationale "Publiez ce que vous payez" concernant les revenus pétroliers).

✓ *Favoriser l'autonomie budgétaire* des gouvernements du Sud en multipliant leurs sources de revenus, en particulier internes. Cela passe par la promotion au niveau national d'une fiscalité librement choisie, y compris sur les échanges commerciaux et la circulation des capitaux, qui puisse contribuer à une distribution plus équitable des richesses dans les limites fixées par des accords régionaux et internationaux afin d'éliminer les pratiques déloyales de concurrence fiscale.

✓ *Décourager la corruption* par : l'élimination de tout obstacle à la traçabilité des revenus et des mouvements de fonds, y compris par la suspension de toute relation financière avec les territoires non coopératifs ; le développement de sanctions nationales et internationales à l'égard des corrupteurs et des corrompus (la ratification de la convention internationale de Mérida, contre la corruption, par l'ensemble de la communauté internationale, doit constituer un premier pas) ; le rapatriement des fonds volés par des régimes corrompus.

⁴⁰ Chiffres avancés, respectivement, par Oxfam (*The Hidden Billions for Development*, juin 2000) et Evelyn Herfkens, alors ministre néerlandaise du Développement, en 2002.

⁴¹ GRESEA, *La Justice fiscale pour le développement social - Études de cas : Brésil et Algérie*, 2003, pp. 17-18.

⁴² Voir paragraphe 3 sur la solidarité publique internationale.

que, de rayonnement culturel et/ou d'expansion économique. C'est ce qui explique à la fois son insuffisance globale, ses fluctuations, ses contours flous et son utilisation parfois douteuse. Certains pays donateurs échappent toutefois à cette critique et ces dernières années ont marqué quelques évolutions positives.

a) Des engagements quantitatifs jamais honorés

Après la décolonisation, en 1970, les pays riches se sont engagés à consacrer une petite portion (0,7 %) de leurs revenus à l'APD. En 2003, mis à part cinq pays d'Europe du Nord ayant tenu promesse, les pays riches ne consacraient que 0,24 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD.

Pourtant, ce n'est pas faute pour les pays donateurs de comptabiliser dans leur APD des dépenses dont on peut contester la contribution au développement : annulations de créances accordées à des régimes dictatoriaux ; coût des étudiants étrangers dans les universités du pays donateur ; coût de l'accueil des réfugiés et apatrides⁴³... À l'OCDE, où les bailleurs définissent le périmètre de l'APD, la tentation est même grande actuellement, pour s'approcher des 0,7 %, d'inclure des dépenses à caractère sécuritaire (opérations de maintien de la paix) ou environnemental (mécanismes de développement propres mis en place suite au protocole de Kyoto).

b) Une aide trop souvent dévoyée

Quand l'aide est réellement mise au service du développement, les exemples ne manquent pas où elle apporte des résultats : scolarisation primaire massive dans certains pays africains, généralisation des vaccinations, infrastructures facilitant l'accès des petits paysans aux marchés régionaux en Éthiopie, renforcement des systèmes judiciaires, soutien aux processus de réconciliation post-conflit au Mozambique ou au Guatemala, promotion féminine et des Indiens dans la région andine, etc.

Pourtant, de nombreux bailleurs ont mis cet outil financier au service de leur influence économique, culturelle, militaire ou géopoliti-

que avec parfois des conséquences désastreuses :

- Pendant la guerre froide, l'aide a été un moyen pour les deux blocs d'attirer les pays du Sud dans leur giron, peu importe la nature des régimes en place (dictatures latino-américaines, Mobutu au Zaïre, etc.). L'APD mondiale a d'ailleurs brusquement décliné après l'effondrement du bloc soviétique.
- Elle continue d'être un moyen pour certains États de maintenir des zones d'influence et de se rallier des suffrages sur la scène internationale ("pré carré" français en Afrique ; Amérique centrale, Colombie et aujourd'hui Afghanistan ou Irak sous l'influence des États-Unis).
- L'aide est souvent un instrument d'expansion économique (voire de financement électoral par le jeu des rétro-commissions) : soutien de régimes "amis" pour l'obtention, par exemple, de concessions pétrolières (pour la France et sa compagnie Elf, dictatures de Bongo au Gabon, Sassou N'Guesso au Congo-Brazzaville) ; promotion des exportations du pays donateur (éléphants blancs⁴⁴), à travers l'aide liée ou les crédits à l'exportation.
- Pour certains bailleurs, en particulier la France, l'aide est enfin un instrument de rayonnement linguistique et culturel, couplé au soutien parfois aveugle de régimes francophones face à la "menace anglophone" (soutien du régime rwandais jusqu'au lendemain du génocide, manipulations électorales et appui à des régimes autoritaires et corrompus, comme au Cameroun)⁴⁵.

Une rupture profonde est nécessaire avec cette conception de l'aide, qui ne contribue ni au développement des populations, ni à la liberté de choisir des pays du Sud, ni même

⁴³ La France s'est fait une spécialité de gonfler de la sorte son APD, afin d'apparaître comme un pays généreux. Ainsi, en 2003, près de la moitié de l'APD française relevait de dépenses contestables, et seuls 6 % de son aide bilatérale servait à financer la satisfaction des besoins essentiels. Cf. Coopération SUD, *Rapport sur l'APD française*, octobre 2005.

⁴⁴ Expression désignant les grands projets inadaptés et souvent surfaturés financés par l'aide en Afrique.

⁴⁵ François-Xavier Verschave, *La Françafrique - le plus long scandale de la République*, 1998 et *Noir Silence*, 2000.

à l'influence de long terme des pays donateurs, qui s'en trouvent discrédités.

Il est à noter que si toutes ces pratiques n'appartiennent, hélas, pas au passé, leur dénonciation a permis des évolutions positives : en 1995 à la conférence de Copenhague sur le développement humain, les pays donateurs se sont engagés à consacrer 20 % de leur aide aux besoins essentiels ; les pays de l'OCDE se sont engagés en 2001 à délier l'aide aux PMA ; la "gouvernance démocratique" fait désormais partie, au moins officiellement, des critères d'attribution de l'aide ; l'administration française ne soutient plus de façon unanime les dictatures africaines - un programme de renforcement de la société civile vient même d'être lancé au Cameroun avec le soutien financier du ministère des Affaires étrangères⁴⁶.

c) Des conditionnalités multiples et contestables

Les pays récipiendaires d'aide au développement doivent à la fois affronter une multiplicité de bailleurs et se plier à des conditions draconiennes les privant de toute marge de manœuvre dans leurs choix budgétaires.

La multiplicité des bailleurs (bilatéraux, régionaux et internationaux) contribue à un enchevêtrement de projets et de stratégies parfois contradictoires, aux effets délétères sur l'efficacité d'ensemble de l'aide. L'aide est extrêmement volatile (en moyenne, quatre fois plus que les recettes fiscales des pays concernés), incertaine (elle n'est fournie à temps que dans un tiers des cas, quand elle l'est) et lourde à gérer. En 2002-2003, le gouvernement tanzanien a reçu 275 visites de bailleurs de fonds, qui exigent de lui qu'il effectue, en un an, pas moins de 78 réformes politiques⁴⁷... Un tel système interdit au pays concerné toute politique de long terme, alors que la lutte contre la pauvreté et les inégalités requiert précisément une continuité des efforts, face à des dépenses sociales récurrentes.

Au début des années 1980, les IFI ont octroyé *des prêts* aux pays endettés pour leur permettre de faire face à leurs créan-

ces, mais au prix de réformes drastiques. Ces prêts d'ajustement structurel, inspirés de la doctrine économique dominante, ont imposé à tous les pays un même modèle de développement orienté vers l'exportation et l'attraction des investisseurs étrangers, afin de faire entrer des devises pour honorer la dette (libéralisation du commerce et des capitaux), et marqué par le retrait du rôle de l'État dans l'économie, perçu comme parasitaire (dégraissage dans la fonction publique et réduction de la dépense publique, privatisations dans de nombreux secteurs, y compris sociaux, fin des prix subventionnés...). Ces programmes, qui n'ont pas permis aux pays concernés de sortir de l'endettement, ont eu des conséquences à la fois sociales et politiques souvent désastreuses :

- Au niveau économique, les privatisations rendent plus difficile pour les populations les plus pauvres l'accès à l'eau, à l'électricité ou au transport, tandis que la libéralisation du commerce agricole a lourdement affecté les petits paysans.
- Au niveau politique, les gouvernements successifs ont dû répondre aux exigences de Washington avant d'entendre les aspirations de leurs propres citoyens, générant un vif sentiment de frustration et une profonde défiance vis-à-vis du politique. Le poids des IFI est d'autant plus grand qu'ils servent de référent à l'ensemble des bailleurs.

Face aux critiques incessantes de la société civile, les IFI ont abandonné à la fin des années 1990 le terme d'ajustement structurel. Désormais, chaque pays pauvre doit élaborer avec la participation du Parlement et de la société civile un document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), censé constituer le cadre pour l'ensemble de l'aide qui lui est octroyée. Jusqu'à présent, cette initiative, séduisante en principe, n'a guère

⁴⁶ Programme concerté pluri-acteurs (PCAP), impulsé par la plateforme Dette & Développement et dans lequel le CCFD et ses partenaires camerounais jouent un rôle central.

⁴⁷ Selon une étude d'Oxfam sur 11 pays en développement en 2004 - *Le Prix à payer*, décembre 2004.

initiative, séduisante en principe, n'a guère fait évoluer la situation⁴⁸ : les DSRP, rarement élaborés de façon participative, prolongent généralement l'ajustement structurel... Trop lentement, les mentalités évoluent toutefois : la Banque mondiale commence à reconnaître certaines de ses erreurs⁴⁹ ; certains pays (comme le Royaume-Uni) demandent l'abandon des conditions imposées pour la mise en œuvre de politiques économiques. La deuxième génération de DSRP pourrait ouvrir davantage le débat public dans les pays concernés. Les bailleurs (pays de l'OCDE, Banque mondiale et banques régionales) se sont réunis en 2003 puis 2005 pour mieux coordonner et harmoniser leurs programmes d'aide.

Toutes ces conditions ont eu et ont encore des effets pervers. S'il est logique qu'un bailleur et un receveur d'aide négocient les conditions d'utilisation de celle-ci, il est également indispensable que ces conditions, pour être efficaces, conviennent aux deux parties. Du point de vue des sociétés civiles, l'usage démocratiquement contrôlé de cette aide devrait être une des conditions essentielles de son octroi.

D. RENFORCER LA GOUVERNANCE MONDIALE

1. Un besoin accru de régulation au niveau mondial

a) Répondre à des enjeux supranationaux

Ni le marché ni les régulations étatiques en place dans de nombreux pays ne permettent de faire face à certaines menaces ou changements de dimension planétaire : pandémies, gestion de l'espace et des océans, réchauffement climatique, destruction de la biodiversité, terrorisme, criminalité transnationale... L'intérêt géopolitique ou économique immédiat des États peut d'ailleurs entrer en contradiction avec l'intérêt planétaire et des générations futures. Ainsi en est-il par exemple de la déforestation massive opérée au Brésil ou en Afrique centrale au nom de l'extension du soja ou de l'exploitation forestière.

b) À marché mondial, régulation mondiale

L'échange est créateur de richesses, mais le marché seul ne garantit pas leur répartition équitable. Dès lors, la régulation du marché est indispensable pour une distribution juste des richesses. Jusqu'à présent, ce sont essentiellement les États qui opèrent cette régulation, au niveau national.

Or, la mondialisation se traduit par une mobilité accrue des capitaux, des marchandises et, dans une moindre mesure, des êtres humains. Dans ce contexte, créateur de risques et d'opportunités, la concurrence s'exerce de plus en plus au niveau mondial. Les régulations étatiques ne suffisent plus à assurer le bon fonctionnement du marché, ni à distribuer équitablement les fruits de l'échange - puisqu'au contraire, les inégalités continuent de se creuser entre pays et en leur sein.

c) Protéger les systèmes de solidarité nationaux

Les logiques de compétitivité et de rentabilité peuvent amener les acteurs privés à tirer profit des contraintes légales entre pays. En creux, les États du Nord comme du Sud sont poussés à mettre en concurrence leurs législations sociale, fiscale ou environnementale afin d'attirer ou de préserver l'investissement. Ce phénomène porte en lui la destruction progressive de l'ensemble des politiques publiques nationales de redistribution, de protection des droits et de l'environnement. Dès lors, une meilleure coordination régionale et internationale s'avère indispensable.

2. Le déficit d'efficacité et de légitimité des institutions actuelles

Le système international a, pour l'essentiel, été conçu à la sortie de la Seconde Guerre mondiale par ses vainqueurs, dont certains

⁴⁸ Plate-forme Dette & Développement, "À perpétuité? Les pays pauvres toujours prisonniers de la chaîne de la dette", Rapport 2003 : la Dette face à la démocratie, mars 2004, pp. 11-24 ; CIDSE/CI, PRSP : Are the World Bank and IMF delivering on promises? avril 2004.

⁴⁹ World Bank, *The Growth Experience - What have we learned from the 1990?*, juin 2005.

Pour Saint-Ambroise⁵⁰, "Ce n'est pas de ton bien que tu fais largesse au pauvre, tu lui rends ce qui lui appartient. Car ce qui est donné en commun pour l'usage de tous, voilà ce que tu t'arroges". Dès lors, pour le CCFD, la notion même d'"aide" doit être redéfinie pour participer d'un espace mondial de solidarité et de redistribution, respectueux de la liberté de chaque peuple de choisir sa voie. De nombreuses initiatives existent dans ce sens, qui cherchent notamment à :

✓ Accroître la redistribution à l'échelle mondiale au service de droits universels, par :

- 1) Le respect immédiat et financé sur les budgets actuels⁵¹ de la promesse historique des 0,7 % que, sous la pression citoyenne, la France s'est engagée à atteindre d'ici 2012 et l'Union européenne d'ici 2015 afin, au minimum de financer la réalisation des OMD.
- 2) La redéfinition du périmètre de l'APD, avec les pays de l'OCDE mais aussi les pays et les populations bénéficiaires, afin d'en exclure les dépenses qui ne contribuent pas ou de façon très incertaine au développement.
- 3) L'inscription de l'APD mondiale dans une démarche coordonnée (le processus d'harmonisation des pratiques des donateurs pourrait y contribuer si cette harmonisation se fonde sur des critères sociaux: la création d'un fonds mondial sous égide onusienne était déjà suggérée par Paul VI) au service des droits fondamentaux (les bailleurs doivent sans tarder, respecter leurs engagements⁵² à consacrer au moins 0,15 % de leur RNB aux pays les moins avancés et 20 % de leur APD aux services sociaux de base).
- 4) La mise en place d'une fiscalité internationale qui devra s'appliquer en priorité aux principaux bénéficiaires de la mondialisation (profits des firmes multinationales, transactions financières) et à ceux qui induisent ses méfaits (taxes environnementales) et qui pourraient atteindre 3 à 10 % du PIB planétaire⁵³. Ce sujet des taxes mondiales avance: le Rapport Landau⁵⁴ en a démontré la faisabilité; la Belgique a adopté une loi démontrant son engagement à mettre en place une taxe sur les transactions de change au niveau européen; la mise en place d'une taxe sur les billets d'avion, bien que limitée à quelques pays pour l'instant, pourrait créer un précédent vers la mise en place d'une fiscalité globale.

✓ Rendre l'aide légitime, en la mettant réellement au service des populations, dans un esprit de partenariat, ce qui signifie: répondre à une demande librement exprimée, qui soit au service des droits; pouvoir demander des comptes sur l'utilisation des fonds; renforcer l'autonomie de décision et de financement du partenaire. Cette démarche implique notamment, pour les bailleurs publics, de:

- 1) Abandonner définitivement le soutien aux projets et politiques élaborés sans ou contre la population: aide liée à l'achat d'équipement du pays donateur, aide conditionnée à la mise en œuvre de certaines politiques économiques...
- 2) Conditionner l'aide aux pouvoirs publics nationaux et locaux à l'existence ou à la mise en place de procédures démocratiques minimales (élections libres et transparentes, liberté d'expression, notamment de la presse, liberté de réunion et d'association, notamment des partis politiques, transparence budgétaire, séparation effective des pouvoirs) garantissant la libre expression des aspirations des citoyennes et des citoyens.
- 3) Cesser de soutenir les régimes dictatoriaux et dans ces cas, faire transiter l'aide (qui n'en reste pas moins nécessaire) par d'autres canaux, notamment via des programmes sectoriels ou des projets étroitement fléchés et via les organisations locales.
- 4) Contribuer à renforcer l'autonomie des populations, en:
 - Veillant à la coordination des donateurs pour ne pas multiplier les interlocuteurs,
 - Assurant un soutien stable et prévisible,
 - Soutenant l'expression et l'organisation des populations, en particulier les plus pauvres,
 - Favorisant l'émergence d'une pluralité d'opinions, la reconnaissance et le renforcement du rôle du Parlement et des organisations de la société civile dans le débat public.

✓ Démocratiser la gestion de l'aide - le maintien par les donateurs d'une gestion opaque de l'aide contredit clairement les impératifs de "bonne gestion" qu'ils imposent.

- 1) L'aide bilatérale et multilatérale doivent faire l'objet, dans chaque pays donateur, d'un débat public sur ses orientations et d'un contrôle parlementaire étroit.
- 2) Les pays donateurs doivent favoriser les canaux multilatéraux les plus légitimes pour canaliser l'aide (institutions spécialisées des Nations unies) et conditionner leur contribution aux institutions de Bretton-Woods à leur profonde démocratisation.

⁵⁰ De Nabuthe, c.12, n. 53, PL 14, 747. Cf. JR Palanque, *Saint Ambroise et l'Empire romain*, Paris, de Boccard, 1933, p. 336.

⁵¹ Et non aux dépens des budgets futurs d'APD, comme le suggère la proposition britannique d'IFF - *International Finance Facility*, mécanisme d'emprunt par les pays riches sur les marchés, proposé par Gordon Brown pour pallier leur incapacité actuelle à mobiliser les ressources nécessaires aux OMD. Le remboursement d'un tel emprunt aux dépens des budgets d'APD, après 2015, compromet gravement la pérennité de l'aide.

⁵² Engagements pris, respectivement, à la conférence des Nations unies sur les PMA de 1981 à Paris et à la Conférence des Nations unies sur le développement social à Copenhague, en 1995.

⁵³ Pour mémoire, la France consacre plus de 40 % de son PIB au financement de biens publics à l'échelle nationale.

⁵⁴ Jean-Pierre Landau (sous la direction de), *Les nouvelles contributions financières internationales - Rapport au Président de la République*, La Documentation française, septembre 2004.

étaient aussi d'importantes puissances coloniales. Depuis, les Nations unies ont enrichi le droit international des droits humains⁵⁵, l'OMC a succédé en 1995 aux cycles du GATT, la Cour pénale internationale est née en 1998, le travail des enfants fait l'objet de conventions internationales⁵⁶. Toutefois, en dépit de profonds bouleversements politiques, économiques et démographiques, le système institutionnel international a globalement peu évolué. Il semble aujourd'hui inadapté pour faire face aux défis contemporains.

a) Une régulation aux mains des pays riches

Chaque peuple a des talents à mettre au service du développement du monde. En 1967, l'encyclique *Populorum Progressio* observait déjà que "les peuples plus jeunes ou plus faibles demandent leur part active dans la construction d'un monde meilleur, plus respectueux des droits et de la vocation de chacun. Cet appel est légitime : à chacun de l'entendre et d'y répondre". (§ 65)

Or, la majorité de la population planétaire ne peut faire entendre sa voix dans le système international actuel. C'est le cas des nombreux peuples qui vivent sous le joug d'un régime dictatorial. C'est aussi le cas des pays, la majorité, qui pèsent de façon marginale dans le concert des nations.

Le G8 s'est érigé de facto, bien qu'il s'en défende, comme le directoire de la planète, alors qu'il ne représente que 13 % de la population mondiale. Il détient également la moitié des droits de vote au FMI et à la Banque mondiale où les États-Unis disposent de surcroît d'un droit de veto⁵⁷. Dans ces deux institutions qui pèsent tant dans les choix politiques et économiques des pays du Sud, la voix de l'Afrique entière pèse moins que celle de la France, celle de la Belgique autant que celle du Mexique. Dans les institutions qui pèsent sur les questions d'endettement (G8, FMI, Banque mondiale, Club de Paris), de régulation de l'investissement (Banque mondiale⁵⁸) ou de finance internationale (OCDE, FMI, G8⁵⁹, G10⁶⁰), les pays du Sud sont

absents ou au mieux, leur présence est symbolique. L'OMC repose sur un principe d'organisation plus démocratique en principe (un État, une voix) et les pays du Sud se sont organisés pour faire entendre leur voix, comme à Cancún, mais les décisions tendent toujours à se prendre à quelques-uns⁶¹. Les Nations unies n'ont aucune prise sur les décisions économiques et sociales au niveau international.

b) Un système loin de garantir le respect du droit, la stabilité économique et l'avenir de la planète

D'une part, les institutions actuelles sont incapables de faire respecter les règles du jeu écrites, c'est-à-dire le droit international. Ces normes qui engagent la communauté des États ne semblent pas s'imposer à tous les États ni à toutes les organisations internationales. Par exemple, la défense par l'OMC du droit de propriété intellectuelle, qui limite l'accès aux médicaments génériques, entre directement en contradiction avec le droit à la santé de millions de personnes. De même, malgré le développement de ses normes sociales et environnementales, la Banque mondiale continue de financer des grands projets pouvant entraîner des déplacements forcés de populations ou la destruction d'écosystèmes. Le système international

⁵⁵ Notamment en adoptant en 1966 les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques sociaux et culturels et aux droits civils et politiques.

⁵⁶ Une convention sur l'âge minimum a été adoptée en 1973, une sur les pires formes de travail des enfants en 1999. Plus de 150 États ont ratifié au moins l'une des deux.

⁵⁷ Les décisions se prennent à une majorité qualifiée de 85 % des droits de vote. Or, les États-Unis en détiennent environ 16 %.

⁵⁸ Plus précisément, le CIRDI (Centre international de règlement des différends liés aux investissements).

⁵⁹ Le G8 a notamment mis en place le Groupe d'action financière (GAFI) en 1989 pour lutter contre le blanchiment et le forum de stabilité financière (FSF) en 1999.

⁶⁰ Le G10, qui comprend en réalité les ministres des Finances et les gouverneurs de banques centrales de 11 pays (ceux du G7, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse), a créé le Comité de Bâle pour la stabilité des institutions bancaires, le Comité sur le système financier global touchant aux marchés internationaux de capitaux et à leurs agents et le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement.

⁶¹ Les pays occidentaux sont parvenus à contourner les blocs de pays du Sud en établissant le groupe des cinq parties concernées (G5) qui regroupe les États-Unis, l'Union européenne, l'Australie, l'Inde et le Brésil. De fait, le G20 des pays émergents et le G77, qui regroupe les pays en développement, se retrouvent marginalisés dans la négociation.

actuel ne permet pas non plus à la communauté des nations d'atteindre les objectifs qu'elle se définit elle-même. C'est le cas des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), définis modestement afin qu'ils soient réalisables, mais qui selon toute vraisemblance ne seront pas atteints d'ici 2015. D'autre part, le système actuel présente de toute évidence de sérieuses lacunes. Il ne parvient pas à prévenir les crises financières, comme en attestent les crises asiatiques en 1997-1998 et argentine en 2001. Il manque cruellement d'efficacité dans la lutte contre le blanchiment, la corruption et l'évasion fiscale. Il ne permet pas de réduire les écarts de richesse entre nations. Enfin, il s'avère incapable de juguler la fuite en avant de notre modèle consumériste et ses effets dévastateurs pour l'environnement et les générations futures.

3. Des réformes nécessaires

Les pistes de réflexion sur le système institutionnel désirable au niveau mondial sont nombreuses⁶², mais à ce jour, elles soulèvent autant de questions qu'elles n'en résolvent. Certaines réformes semblent réalisables à court ou moyen terme : elles doivent être entreprises au plus vite. D'autres demandent une réflexion et un engagement sur le long terme, dans lequel le CCFD devra s'impliquer, avec ses partenaires, en s'inspirant en particulier des grands principes de la doctrine sociale de l'Église (dignité, destination universelle des biens, subsidiarité...).

a) Démocratiser les institutions internationales existantes

Plusieurs institutions clés fonctionnent de façon quasi-censitaire. Il est urgent, comme s'y est engagée à de nombreuses reprises la communauté internationale, d'y accroître l'influence des pays du Sud. Il convient également d'y promouvoir la transparence des débats : les positions défendues par chaque État membre gagneraient à être rendues publiques, afin que le contrôle parlementaire et citoyen puisse s'exercer sur les représentants.

Au FMI et à la Banque mondiale par exemple, la clé de répartition des droits de vote est

aujourd'hui fondée quasi exclusivement sur des critères économiques, selon une formule élaborée en 1944. Celle-ci doit évoluer afin de tenir compte de l'évolution du poids économique des différents pays, mais aussi et surtout du poids démographique des pays membres. Un rééquilibrage serait à opérer également au sein du conseil d'administration afin d'accroître le nombre de sièges alloués aux pays du Sud⁶³.

Enfin, les institutions internationales, dont l'organisation des Nations unies, sont aujourd'hui exclusivement interétatiques. Le statut consultatif de certaines organisations ne pèse guère. Or, les gouvernements ne représentent pas forcément les intérêts de leur population ni des plus démunis, en particulier dans des régimes non démocratiques. De plus, certains acteurs non étatiques, comme les entreprises, les banques, les collectivités territoriales, les chercheurs, les syndicats et les autres organisations de la société civile, jouent un rôle important dans le monde contemporain et pourraient tirer de leur activité, de leur expertise ou de leur représentativité, une légitimité pour s'exprimer officiellement dans les processus de prise de décision internationaux. En l'absence de tels mécanismes officiels permettant de prendre ces acteurs en considération⁶⁴, ceux-ci développent aujourd'hui des stratégies d'influence (lobbying), généralement plus favorables aux plus puissants d'entre eux. Dès lors et afin d'éviter le développement de processus de décision parallèles, nuisibles pour la transparence et la démocratie, des mécanismes sont à inventer pour associer réellement des acteurs autres que les États à la gouvernance du monde.

⁶² Voir notamment les travaux de CIDSE et Caritas internationalis, *Pour une gouvernance mondiale progressiste*, 2003.

⁶³ Sur la réforme du FMI et de la Banque mondiale, voir CIDSE & Caritas internationalis, *Une réforme trop longtemps attendue - FMI, Banque mondiale et gouvernance économique 60 ans plus tard*, 2005; Document de positionnement du réseau IFI, pour la réforme des institutions financières internationales, actualisé en 2005.

⁶⁴ Les mécanismes existants sont insatisfaisants. Par exemple, le statut consultatif de certaines organisations, dont le CCFD, auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), ne pèse guère.

b) Renforcer les Nations unies dans la régulation économique et sociale et rendre effective la suprématie du droit international des droits humains et de l'environnement

Des instances de régulation et/ou de coordination à l'échelle planétaire sont indispensables dans les domaines sociaux, économiques et financiers. Certaines sont sans doute à créer ou à renforcer, notamment en matière fiscale, de lutte contre la corruption, de régulation des flux financiers et de l'investissement.

Les Nations unies constituent à ce jour l'organisation la plus légitime pour assurer un rôle de mise en cohérence de l'ensemble des organisations et des politiques menées dans ces domaines.

Mais les processus de prise de décision aux Nations unies sont d'une extraordinaire lourdeur. Et pour que les décisions soient efficaces, il faut qu'elles s'imposent aux États membres. Or, une décision qui ne serait pas à l'unanimité empièterait de fait sur la souveraineté des États. Les États sont-ils prêts à consentir un abandon, même partiel, de souveraineté? **Il est probablement du ressort des organisations de la société civile de rendre ces réformes inéluctables en faisant pression sur les États concernés.**

IV - LES PRIORITÉS D'ACTION POUR LE CCFD

Les principes qui guident nos choix prioritaires

La vie digne impliquant à la fois la satisfaction des besoins fondamentaux et la liberté, individuelle et collective, le CCFD cherche à accroître, autant que possible, l'autonomie financière des personnes, des organisations et des pays. Cette recherche se traduit à la fois dans sa démarche partenariale, respectueuse de l'initiative des acteurs et soucieuse de renforcer leur autonomie, notamment financière et dans sa vision politique du financement du développement. C'est pourquoi le CCFD ne saurait réduire la question du financement du développement aux flux extérieurs (aide, dette, investissement) mais accorde, au contraire, une priorité à la part des ressources que génèrent les personnes et les pays eux-mêmes, sur lesquelles ils disposent plus directement d'un pouvoir de décision.

Par ses appels à la solidarité et au partage, par l'engagement de ses militants et de ses équipes locales, par le soutien qu'il apporte aux initiatives de ses partenaires, par ses alliances et son travail de mise en relation entre acteurs, le CCFD participe à l'effort du financement du développement. Les priorités adoptées ici ne remettent en cause aucune de ces activités : elles définissent les champs d'action sur lesquels le CCFD mettra l'accent dans les prochaines années, concernant chacun de ses grands domaines d'activité.

A. L'APPUI AUX PARTENAIRES

La politique de partenariat du CCFD, par les moyens financiers et les outils⁶⁵ qu'elle engage en faveur de la transformation des conditions de vie des populations dans les pays du Sud et de l'Est, constitue une participation au financement du développement. La modestie de la contribution qu'apporte le CCFD dans ce domaine ne l'exempte pas d'une

réflexion toujours à renouveler, avec le concours de ses partenaires, pour réaffirmer les valeurs et les critères qui sous-tendent ces modalités de financement pour un développement qui se traduise par la réduction des inégalités, le renforcement des sociétés civiles, le respect des droits humains. *"Le CCFD continuera à appuyer ses partenaires afin qu'ils acquièrent à terme une autonomie financière réelle. Il favorisera leur accès aux diverses sources de financement"*.⁶⁶

Notre relation avec les partenaires n'est pas qu'une relation financière : le CCFD n'est pas que bailleur de fonds. Il s'engage avec ses partenaires sur la destination de moyens financiers, la volonté de tisser des liens de solidarité avec une vision, une lecture de la réalité, des interpellations, un engagement porteur d'espoirs et de changements tangibles.

1. Soutenir les actions favorisant l'accès à un emploi décent

Le CCFD soutient les initiatives visant à faire accéder les personnes, en particulier les plus pauvres et les femmes, aux ressources leur permettant de vivre décemment de leur travail :

- Appui aux partenaires qui impulsent et accompagnent des activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus, en priorité pour les plus pauvres ;
- Soutien à la mobilisation de l'épargne intérieure pour la rendre accessible à tous, notamment à travers la microfinance (en particulier via la Sidi) ;

⁶⁵ Ces outils sont présentés dans la "Politique d'appui aux partenaires" : le financement d'activités et de projets de terrain, la mise en réseau et les échanges d'expérience, le plaidoyer/lobbying, la participation à des événements internationaux, l'éducation au développement menée par les partenaires. Il convient de rappeler aussi les principes et priorités qui orientent la stratégie de cofinancement du CCFD, adoptée en novembre 2004, à travers laquelle le CCFD entend favoriser l'accès direct des partenaires aux fonds publics et renforcer son rôle en tant qu'acteur politique ; au niveau français et européen dans la mobilisation et la mise en œuvre des fonds publics au service du renforcement des sociétés civiles.

⁶⁶ CCFD, *Partenaires pour un monde plus juste. Rapport d'orientation 2002-2006*, p. 12.

- Soutien à l'organisation des personnes pour défendre leur accès aux ressources productives (terre, eau, semences, crédits), aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, habitat, transports), ainsi qu'à la justice et la sécurité;
- Soutien à la défense collective du droit à un travail décent (syndicats, mouvements paysans, mouvements de femmes...).

2. Encourager et accompagner l'action des partenaires sur le contrôle citoyen des finances publiques dans leur pays ou région

De plus en plus de partenaires s'investissent dans les dynamiques de contrôle citoyen des politiques publiques : ce sont des actions de vérification du suivi fiscal et budgétaire, des expériences d'audit social, la promotion de la participation populaire dans l'élaboration des budgets publics. Elles permettent à des acteurs de la société civile de définir des priorités dans :

- La politique fiscale et le contrôle des flux financiers et des conditions liées aux programmes de coopération internationale ou de réduction de la dette extérieure,
- La répartition des ressources des budgets nationaux et locaux, notamment vers les services sociaux de base et des projets et programmes de développement ;
- Le contrôle de l'utilisation des ressources publiques, à l'échelle nationale et locale.

B. L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

1. Sensibiliser la population et promouvoir de nouvelles approches politiques

Participer au financement du développement passe par une stratégie de sensibilisation des populations au Nord. La compréhension des causes des inégalités et de la dignité bafouée de millions d'êtres humains dans le monde est la condition *sine qua non* d'une démarche intelligente de solidarité internationale. Celle-ci réclame un engagement pour la transformation des mécanismes sociaux, politiques et culturels à l'origine de l'injustice et des inégalités. Notre travail d'éducation au développement doit continuer :

- À participer à l'analyse et la compréhension des mécanismes générateurs d'inégalités et de mépris pour la liberté et la dignité humaine ;
- À porter à la connaissance du public les initiatives déjà en œuvre pour la construction d'un monde plus respectueux des droits de chacun, en particulier des populations les plus pauvres.

Ce travail ne concerne pas uniquement le développement des pays du Sud mais aussi le regard que nous portons sur le développement de nos propres sociétés.

2. Promouvoir l'engagement citoyen

Ce travail d'éveil et de sensibilisation doit amener à l'engagement citoyen ici en France. Cet engagement peut passer, d'une part, par l'évolution des comportements individuels (consommation, investissement...) et d'autre part, par la participation à des actions collectives (campagnes d'opinion, etc.) visant à interpeller les décideurs politiques et économiques et à leur rappeler leurs engagements.

C. LE PLAIDOYER

Le plaidoyer est au service des deux missions du CCFD. Tout en s'alimentant des pratiques et des besoins exprimés par les partenaires et en adoptant une perspective pédagogique susceptible de mobiliser les militants du CCFD et la société française, notre intervention dans le débat public national et international sur le financement du développement doit aboutir à des changements tangibles dans le fonctionnement et le comportement des acteurs politiques et économiques.

Deux priorités guident l'intervention politique (dans le sens noble du terme) du CCFD dans le champ du financement du développement.

1. Faire reconnaître les responsabilités

Il s'agit pour le CCFD d'identifier les responsabilités et de faire évoluer les comportements des acteurs politiques et économiques du Nord, en particulier français, dans :

- La confiscation de la liberté des peuples à choisir leur destin (imposition de politiques

de privatisation et libéralisation, soutien à des régimes autoritaires);

- La fuite des ressources financières, en particulier publiques, des pays du Sud (dette, paradis fiscaux, corruption, capitaux spéculatifs);
- La mise en concurrence, aggravée par la fuite des cerveaux, des systèmes fiscaux, productifs et de protection sociale et environnementale, qui tire vers le bas les politiques sociales.

2. Demander la redistribution des richesses et du pouvoir à l'échelle mondiale

La redistribution des richesses passe à la fois par :

- Des flux de solidarité (aide, taxes) accrus et mis réellement au service des plus pauvres;
- Des institutions internationales fortes et légitimes (donc démocratisées) pour mettre en place et faire respecter au niveau mondial des règles du jeu équitables pour la circulation des biens, des services et des capitaux (investissement, dette).

V - LES ANNEXES

Annexe 1 : L'historique de la dette

Annexe 2 : Quelques rappels sur la situation de la pauvreté et des inégalités dans le monde

Annexe 3 : Quelques chiffres sur les transferts financiers Nord/Sud

ANNEXE I : L'HISTORIQUE DE LA DETTE

Dans les années 1960 et surtout 1970, la plupart des pays du Sud, dont la spécialisation sur quelques produits d'exportation laissait entrevoir des perspectives de croissance forte, ont emprunté⁶⁷ massivement et à de faibles taux d'intérêt, essentiellement auprès de banques occidentales qui ne savaient plus que faire de leurs pétrodollars. Au tout début des années 1980, la baisse du prix des matières premières, principale source de devises pour de nombreux pays pauvres, conjuguée à une hausse vertigineuse⁶⁸ des taux d'intérêt, alors flottants, a mis les gouvernements concernés en situation d'insolvabilité. La crise de la dette a touché en premier le Mexique, en 1982, puis la plupart des pays latino-américains, asiatiques et africains.

Soucieux de voir leurs banques remboursées, les pays occidentaux ont confié au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale la tâche d'"ajuster" en conséquence l'économie des pays endettés. Pour faire face à leurs échéances, les pays du Sud ont été contraints de recourir aux prêts (à taux préférentiel) des institutions de Bretton-Woods, qui leur ont imposé en échange l'application de réformes économiques draconiennes, connues sous le vocable de plans d'ajustement structurel. Inspirés de la doctrine néo-libérale alors en vigueur aux États-Unis et au Royaume-Uni, ces programmes ont combiné :

- retrait de l'État dans l'économie (déréglementation; privatisation des entreprises publiques et des services publics du transport, de l'énergie, voire de la sécurité; suppression des prix garantis sur les produits de première nécessité),
- austérité budgétaire (déficit prohibé; réduction des effectifs et des salaires dans la fonction publique; coupes claires dans les dépenses sociales) et
- ouverture commerciale et financière (diminution des barrières tarifaires et non tarifaires à la circulation des biens et des capi-

taux; spécialisation accrue sur des produits d'exportation pour faire entrer des devises; diminution de la fiscalité sur l'investissement).

Or, non seulement ces programmes ont aggravé la situation des populations les plus pauvres et les inégalités, mais ils n'ont pas permis d'enrayer la spirale de l'endettement. Les pays du Sud surendettés ont dû constamment contracter de nouvelles dettes pour faire face aux échéances, tandis que les arrangements proposés par les créanciers publics et privés, réunis respectivement en Club de Paris et de Londres, n'ont pas apporté de réponse structurelle au surendettement⁶⁹. En réalité, du point de vue des pays créanciers, l'endettement des pays du Sud présentait un double intérêt politique et économique :

- Dans le contexte de la Guerre froide, prêter aux pays du Sud revenait à acheter leur allégeance. C'est ainsi que les États-Unis et la Banque mondiale sous la présidence de Mc Carthy ont abondamment prêté, sans toujours se préoccuper du sort des populations ni même d'être remboursés, aux juntes militaires sud-américaines, au régime de Marcos aux Philippines, à Suharto en Indonésie ou encore à Mobutu au Zaïre. C'est aussi pour préserver son influence géopolitique en Afrique que la France a prêté sans compter au Cameroun, à la Côte d'Ivoire, au Togo, aux Congo(s), à Madagascar, à la Guinée ou encore au Rwanda, peu lui important la corruption et le caractère autoritaire ou criminel de plusieurs de ces régimes.

⁶⁷ Ou fourni une contre-garantie souveraine aux emprunts effectués par des entreprises du pays.

⁶⁸ De 4 à 5 % dans les années 70 à près de 20 % au plus fort de la crise. Cette hausse résulte elle-même de la décision du Trésor américain, dirigé par Paul Volcker, d'augmenter son taux directeur pour attirer les capitaux.

⁶⁹ Plans Baker dès 1985 puis Brady en 1989; rééchelonnements et allègements selon différents "termes" (Toronto en 1988, de Londres en 1991, de Naples en 1994, de Lyon en 1996 et de Cologne en 1999, au gré des sommets du G7).

- Au-delà des nombreux prêts explicitement liés à l'achat d'équipements auprès d'entreprises du pays créancier⁷⁰, les pays occidentaux ont largement bénéficié, d'une part, du remboursement de la dette (plusieurs fois, dans certains cas, par le jeu des intérêts et des arriérés de paiement) et d'autre part, des privatisations et de l'ouverture économique qu'ils ont imposées aux pays endettés. Leurs entreprises ont ainsi pris le contrôle de nombreux secteurs économiques cruciaux dans les pays endettés.

⁷⁰ Une pratique très répandue, souvent avec la garantie des agences de crédit aux exportations. C'est ainsi que la France (tout comme les États-Unis) a financé l'achat d'équipements militaires français à la fois par l'Irak et l'Iran pendant leur affrontement fratricide de 1980 à 1988.

ANNEXE 2 : QUELQUES RAPPELS SUR LA SITUATION DE LA PAUVRETÉ ET DES INÉGALITÉS DANS LE MONDE

L'alimentation

Pour avoir une idée des efforts à fournir pour diminuer de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici 2015, il faut savoir que 815 millions de personnes dans le monde étaient sous-alimentées en 1997-1999 : 777 millions dans les pays en développement, 27 millions dans les économies dites en transition et 11 millions dans le monde industrialisé. Certes, la proportion des personnes connaissant la faim baisse au niveau mondial, mais, compte tenu de la croissance démographique dans le monde, on estime que le recul ne touche que 6 millions de personnes par an : en Afrique en particulier, la faim continue de progresser...

L'éducation

À l'échelle mondiale, les taux d'inscription dans le primaire sont en progrès puisqu'ils sont passés de 80 % en 1990 à 84 % en 1998. Mais ce relatif optimisme doit être tempéré par les remarques suivantes :

- sur 680 millions d'enfants en âge scolaire dans le primaire, 133 millions ne sont pas scolarisés ; 97 % d'entre eux vivent dans les pays en développement ;
- la bataille n'est qu'à moitié gagnée avec les taux d'inscription car cette opération n'aura d'effets significatifs que si ces enfants vont effectivement à l'école et résistent aux pressions visant à en faire une source de revenu ; une fois inscrit, le PNUD estime qu'un enfant sur trois achèvera sa scolarité dans le primaire ;
- sur les rares pays établissant des statistiques sur les taux d'achèvement du premier cycle, une majorité semble en bonne voie, mais là aussi c'est en Afrique subsaharienne que la situation est la pire.

Par ailleurs si 90 % des personnes adultes habitant en Asie de l'Est, Pacifique, Amérique du Sud ou Caraïbes peuvent être aujourd'hui considérées comme alphabétisées, ce taux

tombe à 60 % en Asie du Sud ou dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient.

Des disparités spectaculaires concernant l'égalité dans l'éducation subsistent dans de nombreuses parties du monde, en particulier en Afrique et en Asie du Sud : le taux de scolarisation en Inde des garçons de 6 à 14 ans dépasse de 17 points le taux correspondant des filles du même âge ; cette différence est de 21 points au Bénin. Sur les 133 millions d'enfants absents du système scolaire primaire, on estime que 60 % sont des filles !

La santé

Chaque année, plus de 10 millions d'enfants (30 000 par jour !) meurent de maladies qui auraient pu être évitées. Plus de 500 000 femmes décèdent durant leur grossesse ou en couches : elles sont 100 fois plus nombreuses dans ce cas en Afrique subsaharienne que dans les pays de l'OCDE à revenu élevé.

Dans le monde, 42 millions de personnes vivent avec le VIH/Sida, dont 39 millions dans les pays en développement. La tuberculose est, avec le sida, la principale maladie qui tue les adultes, causant 2 millions de décès par an. Le paludisme, qui emporte chaque année 1 million de personnes, est en progression et pourrait doubler ses morts dans 20 ans ! Observons les efforts de la communauté internationale occidentale pour lutter contre le Sida et la tuberculose, maladies

Le VIH/Sida fait peser une grave menace sur les grands pays à l'horizon 2025, même si l'épidémie reste modérée

Pays	Estimation du nombre de cas de VIH/Sida d'ici 2025	Estimation de la réduction de l'espérance de vie (en années)
Chine	70 millions	8
Inde	110 millions	13
Russie	13 millions	16

contagieuses auxquelles sont exposées les populations du Nord, alors que le paludisme, maladie tropicale peu transmissible dans les pays tempérés et riches, ne bénéficie pas des mêmes appuis financiers.

Les ressources environnementales

En 2000, 1,1 milliard de personnes n'avaient toujours pas accès à l'eau potable; 2,4 milliards ne disposaient d'aucune forme d'équipements sanitaires améliorés. Les conséquences de ces carences sont considérables: environ 4 milliards de cas de diarrhée sont recensés chaque année, entraînant 2,2 millions de décès; les enfants sont les premiers menacés par ce phénomène qui est responsable de 15 % de la mortalité infantile dans les pays en développement.

La dégradation des sols touche plus de 2 milliards d'hectares; ceci entraîne des nuisances avec conséquences sur la subsistance du milliard d'individus qui vivent sur les terres arides.

Les pays riches ont une grande responsabilité dans la pollution générale et l'épuisement des ressources naturelles.

La paix

Le développement a aussi besoin d'un contexte de paix. Or, il existe aujourd'hui à travers le monde une trentaine de conflits inter ou intra-étatiques (cf. document "Paix et droits humains"). Les processus de paix supposent également la reconnaissance de la société civile. Or les ONG du Sud ne sont toujours pas assez reconnues par leur gouvernement. À titre d'indicateur, parmi les ONG internationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies, seules 251 des 1 550 ont leur siège dans un pays en développement.

Le besoin de démocratie

Pour progresser, le développement humain a besoin d'une gouvernance démocratique dans le fond et dans la forme; bien que la plupart des individus peuvent aujourd'hui théoriquement participer à des élections pluralistes, le PNUD considérait dans son rapport 2002,

que seuls 82 pays, dans lesquels vivent 57 % des habitants de la planète, étaient pleinement démocratiques; des reculs sont même aujourd'hui constatés par rapport au début des années 90; au niveau des instances internationales, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, le Japon et le Royaume-Uni représentent 46 % des droits de vote au sein de la Banque mondiale et 48 % au Fonds monétaire international.

ANNEXE 3 : QUELQUES CHIFFRES SUR LES TRANSFERTS FINANCIERS NORD/SUD

TRANSFERT NET DES RESSOURCES FINANCIÈRES VERS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT 1993-2004 (EN MILLIARDS DE DOLLARS US)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Pays en voie de développement	69,3	35,8	42,9	19,9	- 5,2	- 37,9	- 127,4	- 186,5	- 153,7	- 205,5	- 274,8	- 353,8
Afrique	1,1	4,0	6,4	- 5,8	- 4,7	15,6	4,3	- 26,2	- 14,7	- 5,6	- 20,2	- 32,8
dont Afrique Subsaharienne (Nigeria et Afrique du Sud non compris)	8,6	6,7	7,4	5,3	7,5	12,1	9,1	3,0	7,9	6,4	6,5	3,9
Asie du Sud-Est	18,7	1,0	22,1	18,5	- 31,1	- 128,2	- 142,7	- 121,3	- 113,1	- 142,1	- 147,5	- 167,8
Asie centrale	33,1	13,2	15,6	5,3	6,2	28,5	- 0,9	- 39,1	- 32,0	- 26,7	- 47,6	- 79,9
Amérique latine	16,4	17,7	- 1,2	1,8	24,5	46,2	11,8	0,1	6,1	- 31,1	- 59,5	- 73,4

Source : World Economic and Social Survey 2005, United Nations, 2005, p. 77.

Le cas de l'Amérique latine entre 1970 et 2002⁷¹

✓ **Dettes** : l'Amérique latine a emprunté 1800 Mds \$, remboursé 2125 Mds \$ en capital et intérêts, et fin 2002, il lui restait 730 Mds \$ à rembourser.

✓ **L'investissement direct à l'étranger** représente moins de 2 % du PIB latino-américain; il se concentre sur les industries extractives (comme le cuivre au Chili) et les services financiers (qui ont facilité la fuite des capitaux). Il a généré un taux de retour sur investissement à hauteur de 20 à 30 %, sans avoir un impact convaincant en termes de transferts de technologie et de création d'emplois.

✓ **Les investissements de portefeuille** n'ont apporté que 0,3 % du PIB, mais ils ont joué un rôle important dans la libéralisation de l'Amérique latine et généré une grande instabilité financière.

✓ **L'aide** reçue par l'Amérique latine représente 2,5 Mds \$ par an d'aide effective, c'est-à-dire moins de 0,2 % du PIB.

✓ **Le commerce** est déficitaire en Amérique latine, qui n'a cessé de voir les termes de l'échange se dégrader. Le déficit cumulé de la balance commerciale représente 854 Mds \$ depuis 1970.

✓ **Les transferts effectués par les migrants** représentent 20 Mds \$ par an, mais ils sont assez concentrés sur quelques pays (l'Argentine n'en reçoit que 0,7 %).

✓ **La fuite des capitaux** atteindrait les 250 Mds \$ par an, vers les pays développés et les paradis fiscaux.

⁷¹ Tous les chiffres donnés dans ce paragraphe sont issus de Sony Kapoor "Exposing the myth and Plugging the leaks", juillet 2005.

INDEX DES PRINCIPAUX SIGLES CITÉS DANS LE TEXTE

→ A

ACP: Afrique, Caraïbes et Pacifique
APD: Aide publique au développement

→ B

BID: Banque interaméricaine
de développement
BIT: Bureau international du travail
BM: Banque mondiale

→ C

CIDSE: Coopération internationale pour
le développement et la solidarité
CIRDI: Centre international pour
le règlement des différends
relatifs aux investissements
CNUCED: Conférence des Nations unies sur
le commerce et le développement

→ D

DSRP: Document stratégique de réduction
de la pauvreté (PRSP: poverty reduc-
tion strategy paper)

→ E

ECOSOC: Conseil économique et social des
Nations unies

→ F

FMI: Fonds monétaire international

→ G

G7: Groupe des 7 pays les plus riches du
monde (Allemagne, Canada, États-Unis,
France, Italie, Japon, Royaume-Uni)
G8: Groupe des 8 pays les plus riches du
monde (Allemagne, Canada, États-Unis,
France, Italie, Japon, Royaume-Uni,
Russie)

→ I

IDÉ: Investissements directs à l'étranger
IDH: Indice de développement humain
IFI: Institutions financières internationales
INSEE: Institut national de la statistique et
des études économiques

→ O

OCDE: Organisation de coopération et de
développement économiques
OIT: Organisation internationale du travail
OMC: Organisation mondiale du commerce
OMD: Objectifs du millénaire pour le déve-
loppement
ONG: Organisation non gouvernementale

→ P

PIB: Produit intérieur brut
PMA: Pays les moins avancés
PNUD: Programme des Nations unies pour le
développement
PNUE: Programme des Nations unies pour
l'environnement
PPTE: Pays pauvres très endettés

→ R

RMI: Revenu minimum d'insertion
RNB: Revenu national brut

→ S

SIDI: Solidarité internationale pour
le développement et l'investissement

→ U

UE: Union européenne

→ V

VIH: Virus de l'immunodéficience humaine